



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT ANNUEL 2025



Ensemble, donnons à chaque enfant
la stabilité, l'écoute et la confiance
dont il a besoin pour grandir et s'épanouir.



RAPPORT ANNUEL 2025

sommaire

ÉDITORIAL

PAGE

03

NOS ACTIONS
EN FRANCE

PAGE

14

NOS MOYENS
D'ACTION

PAGE

32

INFORMATIONS
ET
CHIFFRES CLÉS

PAGE

04

NOS ACTIONS
DANS LE MONDE

PAGE

22

QUI
NOUS SOMMES

PAGE

06

NOTRE
PLAIDOYER

PAGE

28

Rédaction :

SOS Villages d'Enfants France

Conception :

Valère Specque

Impression :

Dejalink

Photos et visuels :

SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Mali, Valentine Durand-Gratian, Mathilde Pannet, Philippe Besnard, Anaïs Oudart.

SOS Villages d'Enfants est adhérente de France générosités, Nexem, OPCO Santé, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination humanitaire et développement), AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant), F3E (Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org

© 2026 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés



ÉDITO

Pour SOS Villages d'Enfants, 2025 a été une année d'élan, de construction et de nouveau départ. Dans un monde en perpétuelle transformation, marqué par une pression croissante sur les dépenses sociales, nous n'avons rien cédé sur nos valeurs ni sur nos ambitions, guidés plus que jamais par les droits de l'enfant à la fois comme boussole et comme horizon.

Tout d'abord, notre organisation a franchi une étape décisive en devenant une fondation – une évolution qui renforce notre capacité à agir durablement pour construire, avec chacun des enfants et des jeunes qui nous sont confiés, des perspectives d'avenir solides.

Ce nouveau statut consacre aussi, aux yeux de tous, la légitimité d'un modèle que nous défendons depuis près de 70 ans – un modèle que la parution en 2025 du décret inscrivant officiellement les « villages d'enfants » dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) est venue confirmer avec force.

Et ce mouvement d'affirmation s'est prolongé sur le terrain : en 2025, trois nouveaux villages ont ouvert leurs portes et, d'ici 2030, sept autres verront le jour. Ce développement est la réponse mesurée et déterminée à un besoin d'accueil qui reste considérable. Cette croissance s'accompagne d'un renforcement continu de nos équipes éducatives et de nos dispositifs d'accompagnement qui permettent, chacun à leur endroit, d'être au plus près des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes, et renforcent le projet social de notre fondation.

Cette année, notre conseil d'administration a par ailleurs pris la décision difficile, mais responsable, de se retirer de la Fédération SOS Villages d'Enfants International pour redonner à notre organisation toute sa liberté d'agir, en pleine cohérence avec ses valeurs et ses engagements. Cette décision est davantage une étape qu'une rupture et notre fondation continuera à agir en France et hors de nos frontières dans un cadre renouvelé, nourri de partenariats directs, exigeants et transparents.

Cette année encore, donateurs, testateurs et partenaires ont répondu présents, avec une fidélité et une générosité qui nous touchent profondément. Leur engagement à nos côtés nous dit quelque chose d'essentiel sur ce que nous sommes et sur ce que nous devons à l'avenir continuer d'être : une fondation dont la priorité absolue est le bien-être des enfants et des jeunes qu'elle accompagne, dans un environnement où ils peuvent grandir auprès de leurs frères et sœurs tout en bénéficiant d'un cadre de vie chaleureux et structurant.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

L'ANNÉE 2025

EN CHIFFRES

1 724

ENFANTS ET JEUNES
ACCUEILLIS OU ACCOMPAGNÉS
PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS
EN FRANCE



23

PAYS ONT REÇU
UN SOUTIEN FINANCIER
DE SOS VILLAGES
D'ENFANTS FRANCE



8 414

ENFANTS ET JEUNES
ONT BÉNÉFICIÉ
DE NOTRE SOUTIEN
DANS LE MONDE



211

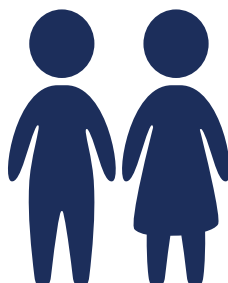
professionnels
recrutés AU COURS DE L'ANNÉE

1 058

PROFESSIONNELS (ETP)
ENGAGÉS AU SEIN DE LA
FONDATION EN FRANCE

Sur 100 € reçus
DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX,

91,56 €
vont au profit des enfants



2,1 M€

DE FONDS INSTITUTIONNELS

39,6 M€

DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



1



2



3



4



5



6



7



8

1 • L'anniversaire des 60 ans du village d'enfants SOS de Calais

2 • Pose de la première pierre du village d'enfants SOS de Plumelin

3 • Participation des Jeunes acteurs du plaidoyer aux Solidays

4 • Reportage photo avec SOS Villages d'Enfants Togo

5 • Visite de Yaël Braun-Pivet au village d'enfants SOS de Marly

6 • L'anniversaire des 40 ans du village d'enfants SOS de Carros

7 • Deuxième édition de la Soirée des mécènes

8 • Visite de SOS Villages d'Enfants Bénin à la Maison Montsouris

«

Arriver dans une structure où les gens sont aussi attentionnés a été la grande chance de ma vie. Cela m'a permis de vivre une enfance aussi normale que possible, puis de me construire en tant que femme et citoyenne.

»

AMBRE, ancienne jeune

SOS Villages d'Enfants, fondation reconnue d'utilité publique, agit en France et dans le monde depuis bientôt 70 ans*.

23

villages d'enfants

10

services d'accueil familial immédiat

9

espaces de transition

6

maisons des familles

1 048

effectifs à temps plein

167 203

donateurs

76

entreprises et fondations partenaires

1 724

enfants et jeunes accueillis ou accompagnés en France

8 414

enfants et jeunes soutenus dans le monde

57 000

familles et communautés soutenues dans le monde

* Chiffres 2025 de SOS Villages d'Enfants.

QUI NOUS SOMMES

«

En 2025, SOS Villages d'Enfants est devenue fondation reconnue d'utilité publique. C'est une nouvelle étape pour aller plus loin dans notre engagement auprès des fratries confiées à la protection de l'enfance. Davantage qu'un changement de statut, c'est un véritable levier pour renforcer notre impact et continuer à construire, avec chaque enfant, des perspectives d'avenir solides et confiantes.

»

DANIEL BARROY, président

Fondée en 1956 dans le nord de la France, SOS Villages d'Enfants offre aux frères et aux sœurs sans protection parentale un cadre de vie de type familial, un accompagnement dans la durée, et l'assurance de relations affectives et éducatives stables auprès d'une mère ou d'un père SOS et d'une équipe de professionnels. En France et dans le monde, SOS Villages d'Enfants agit pour les enfants en danger via l'accueil au sein de villages, des programmes de renforcement des familles et des dispositifs d'éducation ou de formation professionnelle. La fondation accueille plus de 1 700 enfants au sein de 23 villages en France et soutient plus de 40 villages dans le monde, répartis dans une vingtaine de pays. Notre organisation s'implique également dans le débat public en plaidant pour défendre une approche par les droits de l'enfant et garantir l'effectivité de ces droits pour les enfants confiés à la protection de l'enfance.

Fin 2025, à la suite des révélations de faits graves de certaines associations à l'étranger et de fragilités structurelles de la fédération, le conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants France a pris la décision de se retirer de la Fédération SOS Villages d'Enfants International. Notre fondation poursuit néanmoins sa mission de soutien aux associations à travers le monde, en privilégiant désormais la mise en place de partenariats bilatéraux.

NOS MISSIONS

En devenant fondation reconnue d'utilité publique en 2025, SOS Villages d'Enfants ouvre une nouvelle étape de son histoire. Ce changement de statut ne modifie en rien notre cœur de mission : il nous permet de consolider nos actions pour accompagner au quotidien les fratries confiées à la protection de l'enfance dans un environnement éducatif stable et protecteur. Ainsi, nos trois missions restent inchangées :

Acteur de la protection de l'enfance

SOS Villages d'Enfants assure la protection et l'accompagnement des enfants lorsque leur maintien dans le milieu familial n'est pas possible ou contraire à leur intérêt. Le village d'enfants est la forme principale d'accueil proposée par notre fondation. Chaque village est constitué d'une dizaine de maisons familiales, intégrées à leur environnement, à proximité d'une « maison commune ». Chaque maison accueille quatre à cinq enfants en fratrie auprès d'un éducateur familial et d'un aide familial qui le soutient dans sa mission au sein de la maison. Chaque enfant est accompagné par une équipe de professionnels : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, psychologue... Des programmes sont par

ailleurs déployés dans tous nos villages pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant : Pygmalion pour la réussite scolaire, PEPS pour l'épanouissement par le sport et l'approche sensible aux traumatismes. En complément de notre mission d'accueil en villages d'enfants, notre fondation agit pour le renforcement des familles. Les PRF (programmes de renforcement des familles) permettent d'intervenir pour l'enfant au sein de la famille. Ils consistent à aider les parents, en situation de difficulté dans l'éducation de leur enfant, à exercer pleinement leurs responsabilités dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils s'appuient particulièrement sur les ressources de la famille. Pour rendre effectifs les engagements de son projet social, SOS Villages d'Enfants a conçu et mis en œuvre deux politiques essentielles qui guident ses actions :

- La politique de protection des enfants : elle s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant et intègre les obligations légales et réglementaires du secteur de la protection de l'enfance en France. Cette politique a pour objectif de créer une culture et un langage communs avec tous ceux qui participent à l'accompagnement des enfants, en les sensibilisant à la responsabilité qu'ils ont de protéger les enfants de toute forme de violence ou de déni de leurs droits. Une organisation est mise en place pour garantir la prévention et le traitement des situations de violence à l'encontre d'un enfant ou de déni de ses droits.
- La politique d'accompagnement des jeunes majeurs : elle incarne la volonté de notre fondation d'être présente auprès des jeunes, même après leur départ de nos villages, en cas de besoin, afin de les accompagner jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société. Cette politique propose des dispositifs d'accompagnement jusqu'aux 25 ans des jeunes que nous avons accueillis.

Partenaire d'associations dans le monde et en France

SOS Villages d'Enfants soutient ses associations partenaires dans le monde, dans une logique de coopération à long terme, afin d'améliorer la qualité et l'impact des actions menées en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles. Un soutien technique, financier et des temps réguliers d'échange de pratiques sont proposés par les équipes de notre fondation.

En France, SOS Villages d'Enfants partage également son expérience et son savoir-faire sur l'approche fondée sur les droits de l'enfant, l'accueil conjoint des fratries, la participation des enfants et des jeunes, et l'appui aux jeunes majeurs. Cet échange d'expertise se déroule au sein de collectifs d'acteurs engagés dans la protection de l'enfance et dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. SOS Villages d'Enfants s'engage également pour la formation des professionnels de la protection de l'enfance. Notre organisme de formation contribue à

former plusieurs centaines de professionnels chaque année en leur fournissant des formations autour de sept thématiques en lien avec notre projet social.

Acteur du plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et du jeune

SOS Villages d'Enfants mène un plaidoyer fondé sur son expérience quotidienne, en associant les enfants, les jeunes et les professionnels des villages afin de relayer au mieux leurs besoins et leurs préoccupations. L'ambition est de faire évoluer les politiques publiques pour l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes en protection de l'enfance. Notre plaidoyer se décline en France et à l'international par des rencontres avec des décideurs, la participation à des groupes de travail et en menant des actions de communication et de sensibilisation citoyenne. À l'international, notre organisation soutient également ses associations partenaires dans leurs campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant.

UNE NOUVELLE MODALITÉ DE GOUVERNANCE POUR SOS VILLAGES D'ENFANTS

En 2025, SOS Villages d'Enfants a initié un nouveau chapitre de son histoire en devenant fondation reconnue d'utilité publique. Cette évolution s'accompagne d'un changement de gouvernance, nous permettant de favoriser une prise de décision plus fluide et plus efficace tout en intégrant une diversité accrue d'expertises et de représentations au sein des instances dirigeantes. Cette nouvelle gouvernance nous donne les moyens de répondre efficacement aux évolutions de la protection de l'enfance en renforçant notre capacité d'accueil des fratries et en développant des réponses adaptées à chaque enfant.

Le conseil d'administration

Depuis le décret du 30 juillet 2025, SOS Villages d'Enfants est administrée par un conseil d'administration de 15 membres répartis en 4 collèges : un collège de 5 fondateurs, nommés pour 6 ans renouvelables par fractions triennales ; un collège de 5 personnalités qualifiées, élues pour 3 ans renouvelables deux fois ; un collège de 4 donateurs et mécènes, élus pour 3 ans non renouvelables immédiatement ; un collège partenaire institutionnel, constitué de la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique depuis 1977. Le conseil élit en son sein le président et les membres du bureau. Un commissaire du gouvernement, désigné par

COLLÈGES ET ADMINISTRATEURS

Au 31 décembre 2025

COLLÈGE DES FONDATEURS

Daniel BARROY,
président

Marie-Claude HAMON,
vice-présidente

Pierre-Marie FAVROT,
trésorier

Françoise ROUCH

Pierre BOLLON,
trésorier adjoint

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

Éric DAMIRON

Véronique DIMICOLI

**Christine DU MESNIL
DU REAU**

Norbert GAUTRON

Pierrine ROBIN

COLLÈGE DES DONATEURS ET MÉCÈNES

**Claire ARDANOY
FERRAZZANI**

Catherine MOUILLE

Graziella NEUVÉGLISE,
représente Wipro

Jean-Luc VIALA

COLLÈGE DU PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

Joëlle SICAMOIS,
représentante de la
Fondation pour l'Enfance

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Patrick Audebert

MEMBRES DU BUREAU

Daniel BARROY,
président

Marie-Claude HAMON,
vice-présidente

Pierre-Marie FAVROT,
trésorier

Éric DAMIRON,
secrétaire

Pierre BOLLON,
trésorier adjoint

COMITÉ DES FINANCES

Pierre-Marie FAVROT

Pierre BOLLON

Laurent DALARD

Éric DAMIRON

Norbert GAUTRON

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DES RISQUES

Clémence DAYAN

Robert DIEZ

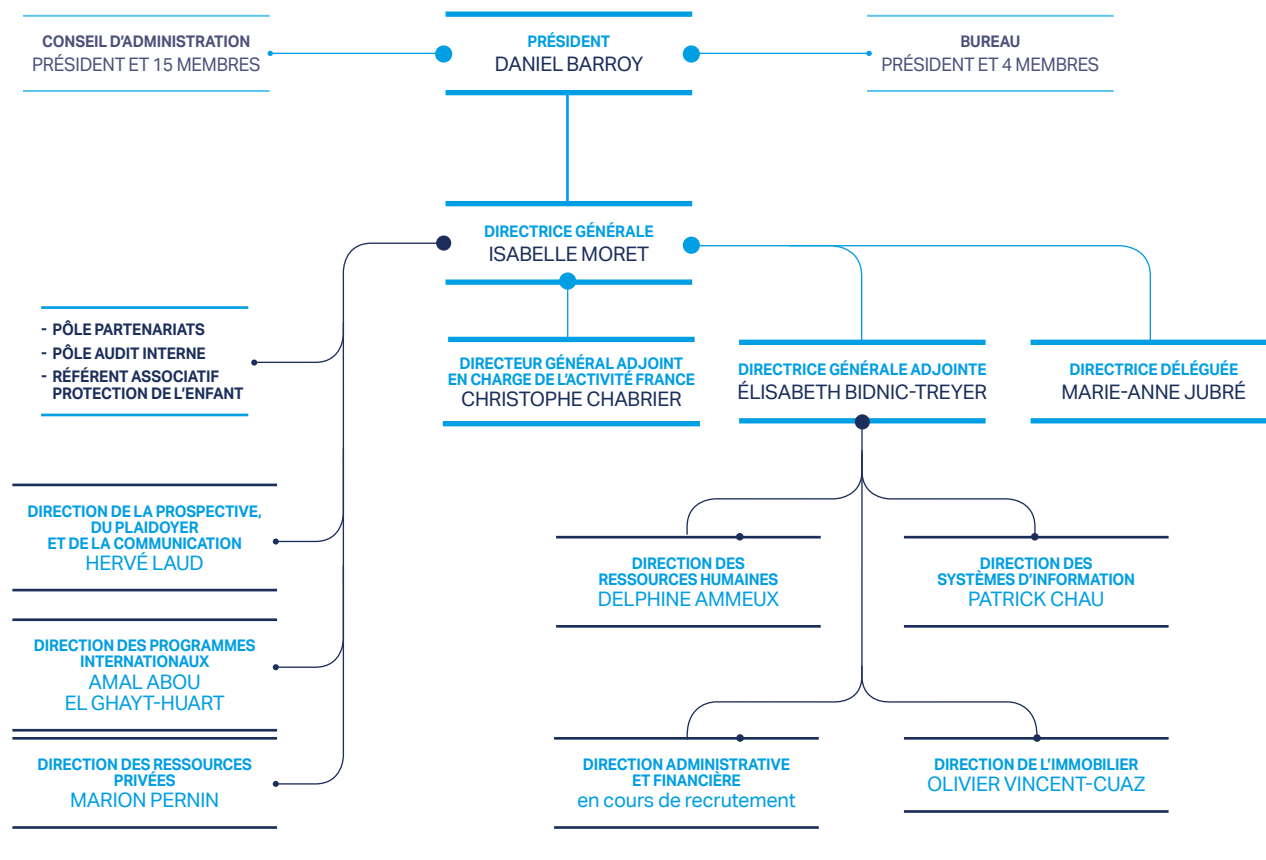
Pierre GARNIER

Charlotte GIRAULT

Laure VAGNER

Joëlle VOISIN

FONDATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE



le ministre de l'Intérieur, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative, veillant au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de la fondation.

Le président

Daniel Barroy est président du conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La direction

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, une directrice générale ou un directeur général chargé de mettre en œuvre la politique de la fondation, telle que définie par ses instances. Isabelle Moret exerce ces fonctions depuis juin 2018. Elle reçoit une délégation expresse de pouvoirs du président, auprès duquel elle rend compte, et agit dans le cadre des décisions du conseil d'administration et du bureau. La directrice générale met en œuvre l'ensemble des moyens de la fondation pour répondre à son objet social et garantir l'accueil des enfants dans les meilleures conditions. Elle est garante de la bonne application des projets d'établissement des villages d'enfants SOS et s'appuie sur une équipe de direction au siège, dans les villages et les établissements.

Le bureau

Le bureau prépare les décisions soumises au vote du conseil d'administration et peut recevoir une délégation permanente sur certaines activités de la fondation. Il se réunit au moins cinq fois par an sur convocation de son président.

Le comité d'éthique et des risques

Le comité d'éthique et des risques fournit des avis au conseil d'administration sur les sujets relatifs au respect du projet social et d'une éthique dans toutes ses actions, ainsi qu'à la maîtrise des risques.

Le comité des finances

Le comité des finances fournit des avis et des recommandations au conseil d'administration sur les sujets comptables et financiers.

Le comité des donateurs et mécènes

Le comité des donateurs et mécènes est composé de deux groupes (groupe des donateurs et groupe des mécènes). Il élit en son sein les représentants du collège des donateurs et mécènes tous les trois ans.



L'équipe de direction de SOS Villages d'Enfants, avec de gauche à droite : **Patrick Chau** (directeur des systèmes d'information), **Amal Abou El Ghayt-Huart** (directrice des programmes internationaux), **Hervé Laud** (directeur de la prospective, du plaidoyer et de la communication), **Perrine Gallet** (directrice territoriale ouest), **Olivier Vincent-Cuaz** (directeur de l'immobilier), **Cédric Bigourie** (directeur territorial nord), **Delphine Ammeux** (directrice des ressources humaines), **Marion Pernin** (directrice des ressources privées), **Christophe Chabrier** (directeur général adjoint en charge de l'activité France), **Élisabeth Bidnic-Treyer** (directrice générale adjointe), **Marie-Anne Jubré** (directrice déléguée), **Slimane Bouklouche** (directeur territorial centre-IDF), **Valérie Bonazzi** (directrice territoriale est), **Isabelle Moret** (directrice générale) et **Nathalie Dupire** (directrice territoriale sud).

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



EN FRANCE



DANS LE MONDE

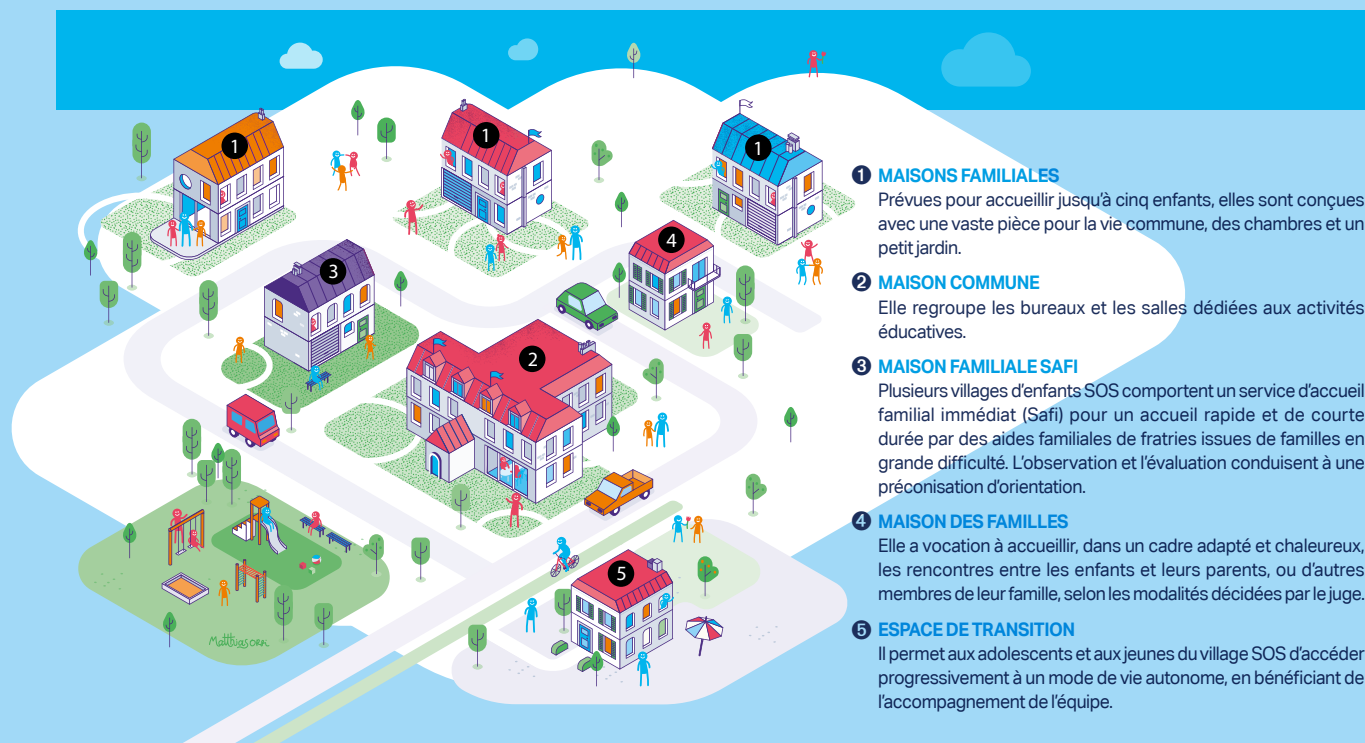


23 pays
76 000
bénéficiaires

Le soutien financier apporté par SOS Villages d'Enfants France aux villages d'enfants SOS dans le monde repose principalement sur des fonds privés. Ceux-ci proviennent des parrainages, des legs et des dons affectés au village d'enfants SOS choisi par le parrain, donateur, testateur ou partenaire.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation



1 MAISONS FAMILIALES

Prévues pour accueillir jusqu'à cinq enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE

Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI

Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un service d'accueil familial immédiat (Safi) pour un accueil rapide et de courte durée par des aides familiales de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES

Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION

Il permet aux adolescents et aux jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

PROGRAMMES INTERNATIONAUX*

ARMÉNIE	2		3		2					
BÉNIN	1									
BURKINA FASO	2		4		2		2		1	
CAMEROUN	1		2		2		4		1	
CÔTE D'IVOIRE	2		1		6		3			
HAÏTI	1		2		5		1			
MADAGASCAR	4		8		8		8		8	
MALI	4		9		3		4			
MAROC	5									
NIGER	2		4		4		5			
TOGO	3				6		3		1	
INDE	2									
LAOS	2									

TUNISIE	2									
ROUMANIE	3									
ÉQUATEUR	2									
NÉPAL	1									
HONDURAS	1									
BOSNIE	1									
SOMALIE	1									
RWANDA	1									
VIETNAM	6		2		9					
TOTAL	49		30		41		41		11	



Village d'enfants SOS



École, centre de formation et jardin d'enfants et petite enfance



Structure pour les jeunes



Structure de santé



Programme de renforcement des familles et centre d'appui communautaire

* Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France. À la liste ci-dessus s'ajoutent 12 programmes (Covid-19...) mis en place dans 4 pays, dont l'Ukraine.



On compte **1 724 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés** en France sur l'année.

Enfants accueillis :

1 182

enfants et jeunes accueillis en villages d'enfants (incluant village des tout-petits et enfants de retour de zone de conflits)

141

enfants accueillis en Safi (services d'accueil familial immédiat)

15

enfants et jeunes accueillis à l'accueil relais de Guerville (fermeture en juin 2025)

105

jeunes accueillis à la Maison Claire Morandat

6 ans,

c'est la durée moyenne d'accueil

Enfants et jeunes accompagnés :

207

enfants accompagnés par les PRF (programme de renforcement des familles – hors PRF Ukraine)

74

jeunes accompagnés par le service de suite de la Maison Claire Morandat

Admissions :

en villages d'enfants SOS :

197 enfants

dans les Safi :

99 enfants

à la Maison Claire Morandat :

63 jeunes

à l'accueil relais de Guerville :

4 enfants

par le PRF (programme de renforcement des familles) :

134 enfants

au service de suite de la Maison Claire Morandat :

13 jeunes

NOS ACTIONS EN FRANCE

Portée par une reconnaissance grandissante de son modèle d'accueil de type familial en villages d'enfants – qui a été cette année conforté par le décret reconnaissant officiellement les « villages d'enfants » dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF)¹, SOS Villages d'Enfants est engagée dans une forte phase de développement. En 2025, ce mouvement s'est poursuivi avec l'ouverture de trois nouveaux villages, à Sarzeau, Plumelin et Seine-Aval, et le projet d'ouvrir sept autres villages d'ici 2030.

Cette croissance s'accompagne d'un renforcement proportionnel de nos équipes éducatives et de nos

dispositifs d'accompagnement. Ainsi, cette année, les programmes phares de SOS Villages d'Enfants, comme le programme d'épanouissement par le sport (PEPS) et le programme pour la réussite scolaire Pygmalion, ont continué de se développer pour pouvoir accompagner toujours plus d'enfants et de jeunes, avec une prise en compte des besoins spécifiques de chacun d'entre eux. En particulier, notre projet d'approche sensible aux traumatismes (AST) a connu en 2025 une structuration approfondie.

ART. D. 34-10-1.

Les villages d'enfants ont pour objet d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans, principalement en fratrie, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en application de l'article L. 222-5, en leur proposant un accueil de type familial en maisons ou en appartements d'habitation, accompagnés par des éducateurs et des aides familiaux, mentionnés aux articles L. 431-1 à L. 431-4, et soutenus par une équipe pluridisciplinaire.

Décret n° 2025-940 du 8 septembre 2025 relatif aux villages d'enfants

En France, **384 900** mineurs et jeunes majeurs sont pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance à fin 2023, soit 23 enfants et jeunes sur 1 000 :

57 % sont accueillis en établissements ou en famille d'accueil ;

46 % sont suivis à domicile.*

Parmi les enfants accueillis :

40 % des enfants de 11 ans (en âge d'aller au collège) sont encore en primaire contre 7 % dans l'ensemble de la population ;

15 % des jeunes accueillis en établissements ont une reconnaissance de handicap.

QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

RENFORCEMENT DE L'APPROCHE SENSIBLE AUX TRAUMA

Le nouveau programme AST (approche sensible au trauma), qui figure comme une priorité de notre plan stratégique 2023-2027, propose un accompagnement centré sur le bien-être, le développement et la résilience de chaque enfant. Il est fondé sur un principe de base qui vise à créer une sécurité physique et émotionnelle grâce à un cadre cohérent et bienveillant. Il se déploie au quotidien à travers la formation de toute l'équipe

* Certains peuvent cumuler les deux types de mesure.
Sources : Les dossiers de la DREES, n° 131, juin 2025. L'aide sociale à l'enfance, édition 2025

1- Le décret n° 2025-940 du 8 septembre 2025 a été publié au Journal officiel le 9 septembre 2025.

TRAUMATISME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le traumatisme survient lorsqu'une personne est confrontée à un ou plusieurs événements perçus comme une menace pour son intégrité physique et/ou psychique, ou celle d'une autre personne présente. Ces événements provoquent une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur, ainsi qu'un figement entraînant de graves répercussions négatives sur sa santé. Le trauma complexe, quant à lui, implique une exposition répétée et chronique à des événements traumatiques interpersonnels, impliquant généralement une ou des figure(s) de soins et la multiplicité, la sévérité et la complexité des séquelles de cette exposition. C'est ce cas de figure qui est prépondérant parmi les enfants accueillis au sein de nos villages.



psycho-éducative en intégrant tous les professionnels du village, quelles que soient leurs fonctions, chacun étant un adulte de référence et une ressource pour les enfants. Il répond aux enjeux d'un accompagnement individualisé respectueux de l'histoire de chaque enfant, de la collaboration avec les familles et de l'écosystème de l'enfant.

En 2025, le déploiement de ce programme s'illustre par la mise en place d'espaces sensoriels et de relaxation dans les trois villages d'enfants SOS de Charente-Maritime pour contribuer à l'amélioration du bien-être et au développement global des enfants ayant vécu des traumatismes, en favorisant un environnement apaisant, sécurisé et sensoriellement stimulant. Une mallette d'outils favorisant la régulation émotionnelle est par ailleurs disponible dans l'ensemble des villages d'enfants SOS. Dans chaque maison familiale et au sein de la maison commune, les enfants peuvent utiliser des outils sensoriels adaptés pour se calmer, se rassurer et mieux gérer leurs émotions.

Toujours dans le cadre du programme AST, des bourses à projets ont également été organisées dans l'ensemble des villages d'enfants SOS pour la mise en place de projets en faveur du bien-être. Parmi les 23 projets, plusieurs portent sur des approches thérapeutiques et éducatives variées, notamment l'art-thérapie, l'équithérapie, la sophrologie ou encore le yoga. D'autres initiatives concernent les sports adaptés (boxe thérapeutique...), les ateliers de bien-être, ainsi que des actions favorisant l'expression artistique, comme le théâtre ou la danse. On retrouve également des projets dédiés à l'aménagement d'espaces thérapeutiques au village.

En 2025, de nombreuses sessions de formation aux psychotraumatismes se sont tenues au sein de la fondation et 538 professionnels ont été formés (accueillants, éducateurs, psychologues, chefs de service, responsables de programmes éducatifs, directeurs, membres des services généraux et des services administratifs). Une équipe de formateurs internes est en place et se développe afin d'assurer l'autonomie de notre

organisation pour instaurer et maintenir ses formations dans la durée auprès de tout le personnel.

La formation invite chacun à revisiter ses postures professionnelles et fournit des outils concrets pour accompagner les enfants en difficulté. Elle permet aussi de mieux comprendre le fonctionnement du cerveau traumatisé et d'ajuster ses réponses éducatives sans rouvrir les blessures. Elle amène les professionnels à tenir compte de leurs propres émotions en les identifiant et en demandant ou en acceptant de recevoir de l'aide et l'accompagnement nécessaire de l'équipe éducative du village.

Un des temps forts de la formation vise également à amener l'apprenant à apprendre à accueillir les émotions de l'enfant sans les réprimer. Cette posture est essentielle dans l'approche sensible aux traumatismes.

Par ailleurs, les psychologues bénéficient d'un effort de formation ciblé. En 2025, 15 d'entre eux ont achevé une formation en thérapie par le jeu, désormais déployée auprès des enfants des villages.

LA THÉRAPIE PAR LE JEU, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Cette thérapie conçoit le jeu non pas comme un simple moyen pour les enfants de s'amuser ou de se détendre, mais comme un espace où l'enfant exprime son univers intérieur et peut le réaménager. Les enfants, souvent en difficulté pour exprimer avec des mots ce qu'ils ressentent, utilisent le jeu pour :

- exprimer leurs émotions ;
- se préparer par le jeu imaginaire à affronter le réel ;
- développer leurs compétences cognitives, émotionnelles, relationnelles et physiques ;
- traverser et dépasser des événements difficiles, voire traumatiques ;
- donner du sens à ce qu'ils vivent.

POURSUITE DE LA DYNAMIQUE PYGMALION

«

Beaucoup d'enfants ont des troubles de l'attachement, craignent l'inconnu, l'imprévu... Or, l'école, c'est le lieu où l'on découvre tout le temps ! Nous sommes là pour leur dire que nous – salariés des villages, enseignants, parents, psychologues, éducateurs, familles... – faisons alliance pour les aider à surmonter leurs difficultés.

»

JOUMANA GREHAIGNE, éducatrice scolaire

Le programme Pygmalion a été initié par la fondation afin de permettre à chaque enfant et jeune accueilli de cheminer vers l'épanouissement et la réussite scolaire. Il repose sur une synergie entre cinq acteurs clés de la réussite scolaire : la Fondation SOS Villages d'Enfants, les équipes des établissements de la fondation, l'institution scolaire, l'enfant et ses parents.

Sur l'année scolaire 2024-2025, 93 enfants et jeunes de nos villages ont préparé un diplôme.

TAUX DE
RÉUSSITE GLOBAL :

77 %

TAUX DE RÉUSSITE
AU BAC GÉNÉRAL :

100 %

DIPLOMES
OBTENUS AVEC
MENTION :

47 %

Dix ans après la création du programme, une nouvelle étape s'est ouverte cette année pour l'adapter aux enjeux et à l'évolution des connaissances sur la réussite scolaire.

Un programme de formation dédié aux éducateurs scolaires a été élaboré cette année sous forme d'un cycle de formation pluriannuelle 2026-2028. Ce parcours pédagogique aura pour objectif d'actualiser le cadre de référence commun des éducateurs scolaires et de poursuivre le développement

de leurs expertises sur le sujet de l'accompagnement scolaire. Trois thématiques seront abordées au cours des trois années : la posture de l'éducateur scolaire (s'approprier son rôle et ses missions) ; apprendre à apprendre (accompagner les enfants dans leurs apprentissages) ; prendre soin de soi pour mieux prendre soin des autres en tant qu'éducateur (reconnaître et accueillir les émotions dans la relation éducative et développer des stratégies de régulation émotionnelle).

En parallèle des séances d'analyse de pratiques organisées sur l'année, des rencontres régulières ont également été mises en place pour permettre aux éducateurs scolaires de s'enrichir des pratiques partagées en séance. Cela illustre la volonté continue de valoriser l'échange de bonnes pratiques afin d'améliorer l'accompagnement fourni aux enfants et aux jeunes de nos villages.

Enfin, les éducateurs scolaires vont pouvoir bénéficier d'une formation spécifique à leur fonction sur l'approche sensible au trauma, afin de renforcer leur capacité à accompagner les enfants et les jeunes ayant vécu des traumatismes complexes.

LE PEPS SE DÉVELOPPE

«

Le PEPS, ça nous aide à travailler sur nos difficultés. On fait des activités collectives : sport, veillées... et on se fixe des objectifs à atteindre. Pour moi, c'était apprendre à être plus tolérant et à prendre du recul. Avant, j'étais trop impulsif. J'aimerais bien que les stages du PEPS durent plus longtemps. Deux semaines de plongée ou de randonnée, ce serait vraiment cool. Mais là, même après juste une semaine, je sens une différence.

»

NICOLAS, 11 ans

Initié en 2010, le programme d'épanouissement par le sport (PEPS) utilise le sport comme levier pour favoriser le développement physique, psychologique et social

des jeunes accueillis en villages d'enfants SOS. En dehors du contexte et des enjeux de leur environnement habituel, les jeunes progressent autour d'objectifs éducatifs individualisés et sont étroitement impliqués dans le montage et l'organisation des activités. Le PEPS propose par ailleurs des parcours éducatifs individualisés, impliquant activement les jeunes et intégrant un accompagnement renforcé, notamment en santé mentale via le dispositif PS PEPS, à l'attention des jeunes les plus vulnérables.

Le PS PEPS a cette année connu une importance croissante, en lien avec la volonté de SOS Villages d'Enfants

d'approfondir l'accompagnement en santé mentale. Depuis 2023, le PEPS s'est structuré et développé de façon significative : augmentation du nombre de bénéficiaires (71 enfants en 2025) et triplement du nombre de stages (de 9 en 2023 à 27 en 2025). Ces stages multiactivités (équitation, boxe, activités nautiques, randonnée...) permettent aux jeunes de progresser dans un cadre éducatif sécurisant via des parcours plus différenciés, plus complets et plus accessibles à tous.

EN 2025,

27

STAGES PEPS
ONT PERMIS À

71

ENFANTS
DE NOS VILLAGES,
ÂGÉS DE

12 à 16

ANS, DE S'INITIER À
DE NOMBREUSES
ACTIVITÉS
SPORTIVES
À VISÉE
THÉRAPEUTIQUE,
TELLES QUE
L'ÉQUITATION, LES
ARTS MARTIAUX
OU LA PLONGÉE
SOUS-MARINE.

Le PEPS repose sur un parcours en trois étapes favorisant l'engagement et la reconstruction progressive des jeunes. Il s'appuie également sur des outils d'évaluation innovants, incluant une approche par le jeu pour mieux évaluer et suivre les évolutions individuelles. Enfin, le programme renforce la formation des encadrants, avec là encore une attention particulière portée à l'accompagnement des jeunes ayant vécu des traumatismes, afin d'adapter les postures éducatives aux besoins spécifiques de ces jeunes et de leur offrir un cadre sécurisant, contenant et réparateur.



RSO : DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LES ENFANTS ET LA PLANÈTE

SOS Villages d'Enfants met en œuvre une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) qui promeut un mode de vie respectueux de la nature et attentif aux relations humaines. Tout au long de l'année, un groupe de 20 professionnels devenus référents RSO s'est réuni autour d'ateliers thématiques pour réfléchir aux enjeux et aux actions à déployer. Issus des villages d'enfants et du siège social de la fondation, ces professionnels ont travaillé sur la mise en place d'initiatives en lien avec notre feuille de route, sur les thématiques des droits de l'enfant, de la gouvernance, du climat et de notre empreinte écologique.

Lancement du projet « Bien manger pour bien grandir »

Bien manger, prendre soin de soi, s'éveiller à la nature et comprendre l'importance de la préserver sont autant d'habitudes qui s'acquièrent et se partagent dès le plus jeune âge. Pour des enfants ayant vécu des traumatismes, ces gestes du quotidien représentent également une opportunité de se sentir utiles, de retrouver confiance en eux et de se reconstruire au contact de la nature. Dans cette perspective, le projet « Bien manger pour bien grandir » a été lancé en mars 2025. Il vise à promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable, essentielle au développement physique et au bien-être des enfants. Il encourage la consommation de produits frais, locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, tout en sensibilisant les enfants, les jeunes et les accueillants aux bonnes habitudes alimentaires. Un soutien financier

Trois ans d'engagement auprès des familles ukrainiennes réfugiées

Lancé en août 2022 dans le Nord, le PRF Ukraine accompagne des familles ukrainiennes réfugiées vers une inclusion durable. Financé à hauteur de 735 k€ par les donateurs, il a soutenu 20 familles, soit 30 adultes et 40 enfants. L'approche repose sur cinq axes : logement, droits administratifs, scolarisation et emploi, accès aux soins avec sensibilité au trauma, et maîtrise du français (22 adultes accompagnés vers la certification Français langue étrangère). Un partenariat avec une psychologue ukrainienne spécialisée a été mis en place afin de soutenir les familles pendant cette période de transition difficile.

de 100 € par mois a été attribué à chaque maison familiale afin de faciliter l'accès à une alimentation durable et responsable.

Le projet comprend également des actions éducatives, comme des ateliers cuisine avec des chefs, des activités autour de la découverte des aliments ou encore l'apprentissage de l'équilibre nutritionnel. Ces initiatives permettent aux enfants de développer une relation positive avec l'alimentation et d'acquérir des compétences utiles pour leur vie future. Ce projet a notamment été possible grâce au soutien de partenaires comme l'entreprise Bel. Un premier bilan a été réalisé en septembre, puis un second en fin d'année. Au vu des résultats encourageants, le projet a été prolongé pour l'année 2026.

DÉVELOPPEMENT DE NOS ACTIONS

OUVERTURE DE NOUVEAUX VILLAGES D'ENFANTS SOS

Le développement de notre action, en 2025, s'est porté sur la poursuite de l'accompagnement des dix projets d'ouverture d'établissements en cours. Deux villages d'enfants SOS ont ouvert dans le Morbihan, tandis que deux villages d'enfants SOS dans le Doubs, deux villages d'enfants SOS dans les Vosges, trois villages d'enfants SOS dans les Yvelines et un village d'enfants SOS dans les Pyrénées-Atlantiques sont en projet.

Le début d'année 2025 a par ailleurs été marqué par la décision de transformer l'accueil relais de Guerville en village d'enfants SOS (Seine-Aval). Des enfants y ont déjà été accueillis en 2025 et le village devrait connaître une extension en 2028.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE BESANÇON

Depuis octobre 2024, le futur village d'enfants SOS de Besançon est en construction sur l'ancien site du Haras national, un pôle équestre majeur de l'est de la France jusqu'en 2020. Il est aussi un lieu chargé d'histoire, un lieu de rencontre au cœur de la ville, un parc aux arbres centenaires ouvert aux riverains et aux promeneurs.



Une fois rénovés, les bâtiments allieront architecture historique et standards modernes, chaque espace ayant été pensé pour conjuguer sérénité du lieu et fonctionnalité professionnelle.

L'arrivée des premiers enfants est prévue en juillet 2026. Le village d'enfants SOS de Besançon accueillera à terme 50 enfants dans 9 maisons familiales, une maison des familles, un service d'accueil familial immédiat, un espace de transition et une maison commune, avec une équipe de 42 professionnels.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS D'ISLE-SUR-LE-DOUBS



Le projet du deuxième village d'enfants SOS dans le département du Doubs a également progressé en 2025. Le permis de construire a été obtenu en juin 2025 et le chantier lancé en septembre : les bâtiments sortent progressivement de terre et l'équipe se constitue en parallèle. L'accueil des premiers enfants se fera début 2027. Le village d'enfants SOS de L'Isle-sur-le-Doubs accueillera 50 enfants dans 10 maisons familiales, une maison des familles, un Safi et une maison commune, avec une équipe de 41 professionnels.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE PLUMELIN

L'année 2025 a marqué l'ouverture anticipée du village d'enfants SOS de Plumelin. Tandis que la construction du village avance, 3 maisons familiales ont ouvert au cours de l'été 2025 pour une capacité d'accueil de 14 enfants. L'équipe du village se constitue petit à petit et s'acculture progressivement.

En 2027, le village accueillera progressivement 23 enfants en plus et sera composé de 7 maisons familiales. Un



espace de transition sera également mis en place afin d'accompagner les adolescents vers l'autonomie. Pour assurer l'accueil de l'ensemble des enfants, une trentaine de postes à temps plein seront à terme pourvus.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS DE SARZEAU



Le village de Sarzeau a quant à lui accueilli ses premières fratries début octobre 2025 et atteindra sa pleine capacité d'accueil en mars 2026, soit 33 enfants accueillis au sein de 7 maisons familiales. Il bénéficie d'ores et déjà d'un binôme de direction aguerri, qui a grandement facilité l'ouverture et l'acculturation des équipes. Les premiers binômes d'accueillants se sont construits avec des professionnels expérimentés via des mutations internes pour certains. Le village est bien intégré dans son environnement et au sein de la commune de Sarzeau.



Le 26 avril 2025, le village d'enfants SOS de Calais – sixième village de SOS Villages d'Enfants en France – a fêté ses 60 ans. Le village d'enfants SOS de Carros a quant à lui célébré son quarantième anniversaire le 15 novembre 2025. Enfants, jeunes, anciens jeunes et professionnels, collaborateurs du siège social et de nombreux villages de toute la France, élus, donateurs et partenaires se sont réunis pour célébrer ces deux événements.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

«

L'aide des éducateurs de la Maison Claire Morandat a été cruciale pour moi. Ils m'ont aidé pour mon inscription à Parcoursup, à préparer mon oral du bac, à rédiger mes lettres de motivation... Mais, le plus important, c'est le soutien qu'ils m'ont apporté lorsque mon moral baissait.

»

JAËSON, ancien jeune

Sur l'année, nos quatre dispositifs d'accompagnement ont permis d'accompagner de nombreux jeunes dans leur parcours vers l'autonomie.

Le fil :

Ce dispositif, mis en place pour les jeunes à partir de leurs 17 ans, permet à la fondation de garder un lien avec eux et d'être en appui dès leur sortie de nos établissements. Au moment de son départ, chaque jeune reçoit un courrier et un livret détaillant la politique d'accompagnement des jeunes majeurs de la fondation, et l'accompagnement dont il peut bénéficier de notre part. Une aide de 900 € pour faciliter sa transition lui est également fournie, ainsi qu'un questionnaire de suivi afin que l'on puisse suivre sa situation.

En 2025, 66 jeunes majeurs ont quitté nos établissements. Le coup de pouce de sortie de 900 € versé par la fondation a permis à ces jeunes de débiter leur vie



177 dossiers d'aide traités

134 jeunes des villages d'enfants et de la Maison Claire Morandat suivis

Un âge moyen de **19 ans** des jeunes accompagnés sur l'année

187 931,41 €

engagés sur l'année pour accompagner les jeunes

108 251,26 €

fournis dans le cadre d'aides financières ponctuelles

adulte avec un soutien en plus pour les aider à s'acheter un ordinateur pour leurs études, meubler leur nouvel appartement, payer leurs premiers mois de loyer...

Poursuite de l'accompagnement :

Ce dispositif vise à soutenir les jeunes dès leur sortie d'un de nos établissements dans la réalisation d'un projet. Il représente une alternative d'aide dans l'attente du droit commun.

En 2025, sept jeunes ont sollicité la fondation pour bénéficier de ce dispositif, notamment pour la sécurisation de leur parcours scolaire pour répondre à un besoin de répit lié à la santé mentale, pour disposer d'un accompagnement lors d'une année de césure contrainte ou d'une période de transition vers l'emploi, ou encore pour faire face à des difficultés financières ponctuelles.

Pause-toi :

Ce dispositif de courte durée (six mois maximum) vise à soutenir tout jeune confronté à des difficultés dans son parcours et ayant besoin d'assistance.

En 2025, neuf jeunes ont sollicité la fondation pour bénéficier de ce dispositif. Les situations concernaient des périodes de fragilité ou de rupture, nécessitant un soutien ponctuel, notamment pour faire face à des difficultés financières, une suspension de bourse, des dettes locatives ou encore un besoin d'hébergement temporaire.

Aides financières :

Des aides financières ponctuelles sont versées aux jeunes ayant besoin de soutien à un moment précis.

En 2025, 86 aides financières ponctuelles ont été fournies. La majorité des demandes reçues (55 %) concernaient la mobilité (permis de conduire, brevet de sécurité routière, entretien ou achat d'un véhicule), les études ou le passage du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, suivies des situations d'urgence (21 %).

LA PARTICIPATION DES JEUNES

SOS Villages d'Enfants développe une politique active de participation des jeunes à tous les niveaux de l'organisation, conformément aux principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette démarche vise à reconnaître les enfants et les adolescents comme des acteurs à part entière de leur parcours et de la vie de la fondation.

Au niveau national, l'espace national de consultation des jeunes (ENCJ) constitue une instance centrale de participation. Chaque établissement y délègue un représentant, qui participe à des sessions de travail régulières avec d'autres jeunes et les équipes de l'association. Cet espace permet de réfléchir collectivement à des thématiques essentielles, telles que les droits de l'enfant, la scolarité, la vie affective, l'autonomie ou encore la place des familles.

Au niveau local, des espaces d'expression sont organisés dans les villages (EVCJ) afin de permettre aux jeunes de partager leurs points de vue sur leur quotidien, leur accompagnement et le fonctionnement des établissements. Ces temps d'échange favorisent le

dialogue avec les équipes éducatives et contribuent à l'amélioration continue des pratiques.

Les propositions issues de ces travaux sont ensuite prises en compte dans les orientations de la fondation et peuvent conduire à des évolutions concrètes des pratiques et des outils éducatifs. Cette dynamique de co-construction renforce la capacité d'expression et d'influence des jeunes, tout en contribuant à faire évoluer les actions de SOS Villages d'Enfants afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques des jeunes accueillis dans nos établissements.

Au niveau national, l'ENCJ a poursuivi en 2025 ses travaux autour de trois thématiques qu'ils ont déterminées comme étant prioritaires : les discriminations, la santé mentale et l'accompagnement par les professionnels. À la suite de plusieurs temps d'échange, les jeunes ont établi une liste de recommandations concrètes, qu'ils ont ensuite présentée à la direction de la fondation. Ces travaux permettront de nourrir les réflexions de la fondation quant aux évolutions à mettre en place pour s'assurer que l'accompagnement en village répond pleinement aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes qui nous sont confiés.





Les coupes budgétaires de l'aide publique au développement **pourraient entraîner la mort de 4,5 millions d'enfants** de moins de 5 ans d'ici 2030, selon *The Lancet*.

Dans le monde,

un enfant sur cinq

vit dans une pauvreté monétaire extrême.

273 millions d'enfants

dans le monde sont privés d'éducation, un chiffre en hausse pour la septième année consécutive.

138 millions d'enfants

dans le monde sont contraints au travail, 54 millions d'entre eux ont été soumis aux formes de travail les plus dangereuses.

Sources : La situation des enfants dans le monde en 2025, UNICEF.

"Legitimate expectations and the abrupt cessation of US aid: a human rights issue?", Chris Beyrer, *The Lancet*, Volume 407, Issue 10523.

Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2026, UNESCO.

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

La protection et le bien-être de l'enfant restent un défi majeur pour de nombreux pays dans le monde traversés par des crises profondes. La multiplication des conflits armés, les crises climatiques et environnementales, ainsi que l'instabilité économique sont autant de phénomènes auxquels sont confrontées les associations partenaires de SOS Villages d'Enfants France. Elles agissent là où les vulnérabilités sont les plus importantes. L'année 2025 a été un tournant significatif sur le plan de la solidarité internationale. Alors que la baisse des financements de l'action humanitaire et du développement était déjà observable depuis plusieurs années, et que nous connaissions une deuxième année de baisse des financements de l'AFD, la dissolution de l'USAID (United States Agency for International Development)² a résonné comme une onde de choc : l'agence américaine gérait à elle seule 40 % de l'aide humanitaire mondiale. Or, face aux nombreuses crises, parfois simultanées, l'aide internationale contribue à maintenir les services essentiels. Ce sont surtout les enfants qui souffrent le plus de cette instabilité. Selon l'UNICEF, plus de 200 millions d'enfants auront besoin d'une assistance humanitaire en 2026.

L'année 2025 a aussi été décisive sur le plan interne. Les cas d'abus et de violence survenus au sein d'organisations membres du réseau international SOS Children's Villages, ont conduit la fondation à quitter la fédération internationale basée en Autriche. Il s'agit d'une décision courageuse, qui rappelle l'engagement de la fondation à porter l'intérêt supérieur de l'enfant au-dessus de tout et qui réaffirme notre exigence en matière de protection de l'enfance, de transparence et d'éthique. S'ouvre à présent un nouveau chapitre qui a pour ambition de faire face à tous ces défis à la fois externes et internes.

La fondation a apporté son soutien à 23 associations partenaires dans le monde à travers l'accueil en village d'enfants et de jeunes lorsqu'ils sont séparés de leur environnement familial, mais également à travers des programmes de renforcement des familles pour agir en amont de la séparation, c'est-à-dire de manière préventive.

Ainsi, sur l'année, 76 015 personnes ont bénéficié de cet appui. Au total, 8 414 enfants et jeunes ont été accompagnés au sein des villages, tandis que 56 844 personnes ont été suivies dans le cadre des programmes de renforcement des familles. En parallèle de ces deux axes d'intervention, 10 757 enfants et jeunes ont pu bénéficier d'un suivi à travers l'appui fourni à des écoles et à des centres de santé, notamment au Burkina Faso, au Niger, au Mali, au Togo, à Madagascar, ainsi qu'en Haïti.

2- Fin de l'USAID : conséquences internationales et multisectorielles, *IRIS*.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN VILLAGES

Les enfants et les jeunes accueillis dans les villages SOS sont pour la plupart orientés par les pouvoirs publics liés à un ministère de tutelle équivalent au dispositif en France de l'aide sociale à l'enfance. Bien que les entités étatiques constituent un pilier dans la prise en charge alternative, il arrive souvent que nos structures partenaires SOS jouent un rôle pivot dans le parcours des enfants et des jeunes qui leur sont confiés, ainsi qu'après des dispositifs nationaux de protection de l'enfance.

En 2025, la fondation a soutenu 46 villages d'enfants à travers le monde, permettant ainsi à 8 414 enfants et jeunes privés de prise en charge parentale de grandir dans un cadre familial.

ARMÉNIE

L'ACCUEIL EN VILLAGES D'ENFANTS, UN MODÈLE QUI INSPIRE LES POUVOIRS PUBLICS ARMÉNIENS

SOS Villages d'Enfants Arménie a ouvert son premier village à Kotayk en 1990, à la suite du tremblement de terre dévastateur de décembre 1988, en accueillant les enfants qui avaient perdu leurs parents lors du séisme. Aujourd'hui, l'association intervient dans quatre localités, dont deux soutenues par SOS Villages d'Enfants France, Idjevan et Kotayk, où elle fournit aux enfants et aux jeunes sans protection parentale un cadre de vie de type familial, et apporte un soutien social et économique aux familles vulnérables.

Afin d'atteindre ses objectifs, SOS Villages d'Enfants Arménie collabore étroitement avec l'État arménien par l'intermédiaire du ministère du Travail et des Affaires sociales. Cette coopération se traduit notamment par le soutien de l'État aux centres de jour pour enfants vulnérables d'Idjevan et de Kotayk, gérés par SOS Villages d'Enfants Arménie, ainsi qu'au développement du système des familles d'accueil dans le pays. Ainsi, depuis 2023, un mémorandum d'entente entre le ministère du Travail et des Affaires sociales et SOS Villages d'Enfants Arménie vise explicitement à développer le système de familles d'accueil dans le pays. Plusieurs avancées ont eu lieu en 2025 :

- des familles SOS ont été transformées en familles d'accueil reconnues et financées par l'État ;
- les critères légaux ont été assouplis, notamment avec la suppression de la limite d'âge de 55 ans pour les familles d'accueil ;
- SOS Villages d'Enfants Arménie est devenue un acteur reconnu d'accompagnement des familles d'accueil dans les régions de Kotayk et d'Idjevan ;
- l'État a accéléré la fermeture progressive des institutions pour enfants, comme l'orphelinat de Gavar à Kotayk, dont les enfants ont été transférés vers le village d'enfants SOS de Kotayk, qui leur offre un accueil de type familial.

En 2025, SOS Villages d'Enfants Arménie a accompagné près de 200 enfants et jeunes aux villages SOS d'Idjevan et Kotayk, ainsi que 300 familles vulnérables.

Aussi, en partenariat avec l'État, SOS Villages d'Enfants Arménie promeut le modèle des familles « intégrées à la communauté ». Ce modèle correspond à une évolution de l'approche classique des villages SOS. Au lieu de vivre exclusivement à l'intérieur d'un village SOS séparé de la société environnante, certaines familles SOS sont installées directement dans les quartiers ou les villages alentour. L'objectif est de rapprocher les enfants et les accompagnateurs de la vie sociale ordinaire afin de favoriser leur insertion et de préparer leur autonomisation. Ainsi, en 2025, SOS Villages d'Enfants Arménie compte neuf familles intégrées à la communauté à Kotayk et sept à Idjevan. Dans les deux régions, SOS Villages d'Enfants Arménie est progressivement reconnue par l'État comme un partenaire essentiel de la transition d'un système institutionnel vers un modèle de protection de l'enfance fondé sur l'accueil de type familial.

BURKINA FASO

RENFORCEMENT DU SUIVI PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS

En 2025, les équipes de SOS Villages d'Enfants Burkina Faso ont élaboré un plan d'action spécifique pour l'accueil des enfants et des jeunes en matière de santé mentale, qui sert de référence au niveau national.

En 2025, SOS Villages d'Enfants Burkina Faso a accompagné 215 enfants et jeunes au sein des villages d'enfants de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Plusieurs formations ont été menées pour renforcer les compétences des professionnels et des jeunes sur des thématiques clés, telles que la gestion des émotions, la relation d'aide et l'accompagnement des enfants ayant vécu des traumatismes. Des actions de renforcement des compétences ont également été réalisées auprès des acteurs communautaires (travailleurs sociaux, enseignants, responsables communautaires) afin de mieux accompagner les enfants en détresse et les victimes de violences basées sur le genre.

Ces initiatives contribuent à structurer un accompagnement psychologique plus adapté et renforcé pour les enfants, en intégrant la prévention, l'écoute et la prise en charge des besoins spécifiques au sein des villages SOS.

SOUTENIR LE RETOUR EN MILIEU FAMILIAL

L'accueil des enfants et des jeunes au sein des villages de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso est déployé en parallèle d'un accompagnement des familles sur le plan

éducatif et en termes d'autonomie. En effet, l'approche consiste à accueillir les enfants et les jeunes au sein du village pour répondre à leurs besoins dans l'immédiat, tout en permettant leur retour en famille dans des conditions plus favorables lorsque cela est possible. Ainsi, les deux villages d'enfants SOS ont accompagné 215 enfants et jeunes. Deux filles ont pu retourner dans leur milieu familial à la suite des évaluations de leur situation de placement. Les équipes assurent par ailleurs un suivi systématique dans les mois qui suivent. Ce fut le cas pour 22 enfants et jeunes qui ont retrouvé leur milieu familial en 2024.

MALI

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RENFORCER L'INSERTION DES JEUNES

Le Mali est classé 188^e sur 191 selon l'indice de développement humain du PNUD (2022). Les jeunes grandissent dans un contexte marqué par l'insécurité, la pauvreté et un accès très limité à l'emploi et à la formation. Beaucoup de ces jeunes peinent à entrevoir un horizon, faute de perspectives. Pour les jeunes accompagnés par SOS Villages d'Enfants Mali, qui ont grandi sans soutien familial, l'insertion professionnelle est encore plus difficile.

Dans ce contexte, l'insertion professionnelle des jeunes est une priorité pour les équipes de SOS Villages d'Enfants Mali. Elles se mobilisent pour proposer un accompagnement adapté, visant à renforcer l'employabilité des jeunes et à favoriser leur accès durable à l'emploi.

Ainsi, entre 2024 et 2025, les professionnels ont travaillé avec les jeunes pour structurer et renforcer les différentes offres d'accompagnement qui sont proposées par l'association. Ce travail a permis de mieux définir les étapes du parcours des jeunes et de s'assurer que chaque jeune bénéficie d'une aide adaptée à son niveau d'autonomie.

En 2025, 220 jeunes ont été accompagnés par les équipes de SOS Villages d'Enfants Mali sur le chemin de l'autonomie. De quoi leur permettre de se projeter plus sereinement dans la suite de leur parcours.

NIGER

UNE DÉMARCHE QUALITÉ POUR RENFORCER LES SERVICES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Dans le cadre du programme QUAPAO, co-financé par l'Agence française de développement, l'association SOS Villages d'Enfants Niger a poursuivi la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil. L'objectif étant de s'adapter et de se renforcer pour répondre au besoin des enfants et des jeunes accueillis, le programme est désormais mis en place dans les villages de Niamey et de Tahoua. Des échanges collaboratifs entre professionnels des auto-évaluations,

En 2025, SOS Villages d'Enfants Niger a accueilli 163 enfants et jeunes au sein des villages SOS de Niamey et de Tahoua.

la formation des professionnels, et le recueil de la parole d'enfants et de jeunes font partie des mécanismes mis en place pour que ces deux villages fournissent un accompagnement adapté et de qualité aux 163 enfants et jeunes accueillis. En 2025, le programme a notamment permis de :

- Mettre en place des espaces réguliers de dialogue et de soutien mutuel, à travers la « Fada des mamans », un cercle de discussion réservé aux mères SOS et aux assistantes sociales. Quatre séances ont été animées et ont permis aux participantes d'échanger librement sur les difficultés rencontrées dans les maisons familiales, de partager leur expérience et de renforcer les mécanismes de soutien entre pairs.
- Former 18 collaborateurs au village de Tahoua (mères SOS, assistantes familiales, éducateurs de jeunes et membres de la direction) sur le développement holistique de l'enfant et du jeune. Une formation sur l'intelligence émotionnelle et la gestion familiale a également eu lieu à Niamey auprès de 18 personnes de profils différents d'accueillants (parents SOS, assistantes familiales, éducateurs de jeunes...). Ces temps de formation ont permis d'animer des échanges sur la conscience de soi, la maîtrise de soi, de mettre en avant des techniques de gestion des émotions et de communication bienveillante.

En 2025, SOS Villages d'Enfants Mali a accompagné 638 enfants et jeunes, dont 426 enfants qui étaient accueillis au sein des villages de Sanankoroba, de Kita, de Khouloum et de Socoura.



SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

HAÏTI

FOURNIR UN SOUTIEN ADAPTÉ AUX FAMILLES

Dans un contexte de crise politique, sécuritaire et humanitaire profonde, les équipes de SOS Villages d'Enfants Haïti se mobilisent afin de réduire les risques de violence contre les enfants et de prévenir les abandons. Depuis plusieurs années maintenant, les professionnels de l'association apportent une aide spécifique aux familles dont les enfants ont dû être confiés à des structures tierces, notamment le village d'enfants SOS de Cap-Haïtien, pour permettre, à terme, une réunification familiale. Conformément aux textes internationaux, l'accompagnement par une structure tierce ne doit être qu'une mesure temporaire : il vise à protéger l'enfant d'un danger immédiat tout en reconstruisant avec sa famille un environnement sûr et favorable à son développement. Depuis 2024, 27 enfants et jeunes ont ainsi pu rejoindre leur famille. Cela est rendu possible à la fois par la résolution des conflits internes avec les familles et par le développement d'activités génératrices de revenus afin de leur donner les moyens de répondre aux besoins de leurs enfants.

En 2025, SOS Villages d'Enfants Haïti a accueilli 56 enfants et accompagné 90 jeunes vers l'autonomie. En parallèle, l'association a soutenu 1 507 personnes issues de familles vulnérables des communes autour de Cap-Haïtien, notamment au travers du programme DEPARE, conduit avec le soutien de l'Agence française de développement. Enfin, le site de Cap-Haïtien dispose d'une école primaire et secondaire, assurant l'éducation de 1 468 élèves en 2025. L'ensemble de ces activités sont conduites par une équipe de 110 professionnels sur l'ensemble des programmes.

MADAGASCAR

FAVORISER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

Le Grand Sud malgache est régulièrement confronté à des épisodes de sécheresse et de famine. À ces crises climatiques s'ajoute un déficit chronique d'infrastructures, qui limite tant l'accès à l'eau que la mobilité des populations. Dans ce contexte, notre fondation intervient en partenariat avec SOS Villages d'Enfants Madagascar auprès de six communautés vulnérables, à travers des programmes de renforcement familial.

En 2025, des comités de pilotage ont été instaurés, associant étroitement les équipes de SOS Villages

En 2025, SOS Villages d'Enfants Madagascar a accueilli 580 enfants et jeunes au sein de ses quatre villages d'enfants SOS (Antananarivo, Toamasina, Antsirabé et Fort-Dauphin). L'association a également accompagné 3 059 personnes issues de familles vulnérables au travers des programmes de renforcement des familles.

d'Enfants Madagascar, les habitants eux-mêmes et les autorités locales. En collaboration avec l'association, ces comités de pilotage élaborent leur plan d'action annuel et leur budget, puis en assurent le suivi tout au long de l'année, à la manière d'un conseil d'administration. En fin d'année, chaque comité présente le bilan de ses actions à l'ensemble de la communauté qui le valide, comme le ferait une assemblée générale.

L'objectif de cette approche est d'associer pleinement les communautés aux actions dont elles bénéficient, mais également de les former aux approches de développement afin de leur permettre de déterminer par elles-mêmes leur avenir et les actions à mener pour y parvenir. Il est attendu de cette démarche une plus grande autonomie et une meilleure résilience des communautés, qui seront ainsi moins dépendantes de l'aide extérieure. Dans le contexte global de réduction drastique des financements internationaux, ce dernier objectif apparaît crucial, afin de ne pas laisser les communautés démunies face à des conditions de vie difficiles et des catastrophes naturelles devenant plus récurrentes et plus intenses.

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT, UNE APPROCHE PAR LES DROITS

TOGO ET NIGER

LA PARTICIPATION DES ENFANTS AUX INSTANCES DE PLAIDOYER

Partout où nous agissons, la participation des enfants et des jeunes constitue une priorité. Leur implication dans les espaces de décision est essentielle : elle leur permet de faire entendre leur voix, de défendre leurs droits, mais aussi de renforcer leur confiance en eux et de développer des compétences utiles pour leur avenir.

À Lomé, au Togo, le 16 juin 2025, à l'occasion de la Journée internationale de l'enfant africain, une quarantaine d'enfants et de jeunes ont ainsi pu interpeller directement des députés et des sénateurs au sein même de l'Assemblée nationale. Devant des représentants du gouvernement, du corps diplomatique, de l'UNICEF et de la société civile, ils ont partagé leurs préoccupations et leurs propositions. Ces échanges ont contribué à

faire émerger des engagements concrets en faveur d'une participation accrue des jeunes aux décisions qui les concernent, notamment dans les planifications budgétaires.

Quelques mois plus tard, au Niger, cette même dynamique se poursuivait : le président de l'assemblée des jeunes du village d'enfants SOS de Niamey prenait la parole lors de la validation du rapport des organisations de la société civile, en préparation de l'Examen périodique universel des Nations unies, spécifiquement dédié aux droits de l'enfant.



LES CLUBS DES PÈRES MODÈLES

Les avancées constatées après quatre ans de fonctionnement du Parlement des femmes, au Togo – développement du leadership féminin, représentativité accrue des femmes dans l'espace communautaire, épanouissement personnel –, ont suscité l'intérêt des hommes. Dans le cadre du projet ARPEJ, en 2025, ces derniers ont exprimé le souhait de bénéficier d'un cadre d'échange similaire, favorisant l'éducation par les pairs au service du bien-être familial. L'initiative des clubs des pères modèles a ainsi été créée.

Ces clubs réunissent 25 membres au maximum, de sexe masculin, volontaires, résidant dans la communauté et vivant avec une conjointe et/ou des enfants à charge. Ils visent à permettre aux hommes d'aborder collectivement les difficultés affectant le fonctionnement des foyers et d'élaborer ensemble des solutions favorisant une complémentarité effective entre conjoints, dans l'objectif d'un épanouissement familial partagé.

MADAGASCAR

LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES VILLAGES SOS

Au sein des villages SOS, des comités sont mis en place afin de donner une voix aux enfants dans les décisions les concernant, tout en les sensibilisant à leurs droits. Au sein du village SOS de Vontovorona, à Madagascar, les

équipes éducatives ont organisé en 2025 l'élection du nouveau Parlement des enfants, un dispositif permettant aux jeunes de prendre part à la vie collective du village et de faire entendre leurs points de vue.

Chaque maison familiale et foyer de jeunes était représenté afin de garantir une participation équilibrée. Les candidats ont présenté leurs idées et leur volonté de représenter leurs pairs, notamment autour de la défense des droits de l'enfant et de la prise en compte de leurs besoins au quotidien. À l'issue du vote, une des enfants a été élue porte-parole de ses camarades.

Cette initiative a été complétée par une session de sensibilisation animée par le comité de protection de l'enfance du village, consacrée aux droits de l'enfant. L'ensemble de la démarche contribue à renforcer la participation des jeunes, afin qu'ils prennent part aux décisions affectant leur quotidien au sein des villages.

MALI

SENSIBILISER AUX DROITS DES FILLES

Dans de nombreuses régions du monde, des inégalités sociales, économiques et éducatives limitent encore les opportunités des filles par rapport à leurs pairs. Les villages d'enfants SOS mènent ainsi régulièrement des actions de sensibilisation auprès des communautés locales afin de promouvoir les droits de l'enfant et de lutter contre des pratiques telles que les mariages forcés ou la déscolarisation des filles.

Au village d'enfants SOS de Kita, en 2025, un projet a été mis en œuvre pour accompagner les familles vers l'autonomie financière, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux de protection de l'enfance. Dans ce cadre, un atelier a été organisé sur les mariages précoces et leurs conséquences, complété par des actions de mobilisation des jeunes autour de la protection et de l'éducation des filles.

Ces initiatives mises en place par les villages SOS encouragent des changements progressifs des pratiques menées au sein des communautés. Elles contribuent ainsi à renforcer l'accès des filles à l'éducation et à favoriser des perspectives d'avenir plus équitables.





26 % des jeunes majeurs déclarent ne pas avoir d'éducateur référent de l'ASE, représentant une **hausse de 19 %** en deux ans.

Le nombre de

**saisines
relatives aux
droits de
l'enfant** reçues par
l'institution du Défenseur des
droits en 2025 a connu une
**augmentation de
8 %**

par rapport à 2024,
soit 3 316 saisines.

À l'âge d'intégrer
le collège (11 ans),

**40 %
des enfants
hébergés en
établissement
de l'ASE**

sont scolarisés dans une
classe du premier degré
(primaire)

contre 7 %
de l'ensemble des enfants de
cet âge.

En fin de prise en charge
par l'ASE

**69 % des
jeunes de
21 ans**

accueillis ne poursuivent
plus d'études.

Sources : Les territoires de la protection des jeunes majeurs, rapport INJEP, 2025.

Enquête nationale ESPE 2021, DREES.

Enquête annuelle de Cause Majeur !, consacrée à l'accompagnement des jeunes majeurs.

NOTRE PLAIDOYER

En France, l'année 2025 a été marquée par la poursuite d'une instabilité politique qui continue d'impacter les choix et les priorités des pouvoirs publics. Dans un environnement de forte pression budgétaire, les coupes significatives opérées cette année sur les budgets dédiés aux politiques sociales ont de fait fragilisé les dispositifs de protection de l'enfance. Parallèlement, des réductions notables ont également touché le financement de la solidarité internationale, annonçant un cadre financier plus tendu pour l'ensemble des acteurs engagés. Ces arbitrages, qui traduisent une contrainte accrue sur l'ensemble des finances publiques, n'épargnent pas non plus les engagements internationaux de la France.

Dans ce contexte, des avancées institutionnelles notables sont néanmoins venues renforcer le secteur de la protection de l'enfance. Tout d'abord, le décret du 8 septembre 2025, reconnaissant officiellement les « villages d'enfants » dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF), est venu consolider juridiquement le modèle d'accueil familial promu par notre fondation. Cela constitue une étape majeure de reconnaissance pour SOS Villages d'Enfants, qui voit ainsi son modèle et son expertise pleinement affirmés au niveau institutionnel. Par ailleurs, la création du Haut-commissariat à l'enfance,

en réponse à l'absence de ministère dédié depuis le début de l'année 2025, constitue un signal encourageant – tout en nous rappelant que la cause des enfants vulnérables appelle toujours une représentation politique à la hauteur de ses enjeux. Enfin, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a placé l'enfance et les droits de l'enfant au rang de ses priorités, donnant à ces questions une visibilité institutionnelle inédite. Cela s'est traduit par des avancées concrètes et historiques : la participation pour la première fois d'un groupe d'enfants à la rédaction d'un avis, la tenue d'une convention citoyenne et l'adoption en novembre d'une déclaration solennelle plaçant l'enfance, les droits de l'enfant et la participation au cœur de ses engagements.

UN PLAIDOYER RECONNU PAR LES DÉCIDEURS PUBLICS

Face à ces évolutions, notre fondation a cette année poursuivi son développement et intensifié ses interventions.

En 2025, nous avons structuré un plaidoyer pour promouvoir et défendre le modèle des villages d'enfants. Nous avons poursuivi et consolidé notre plaidoyer national seul et en réseaux, et renforcé nos positionnements thématiques. Notre expertise est désormais largement identifiée et reconnue par les décideurs publics nationaux. Notre engagement dans les collectifs nationaux génère également de nombreuses sollicitations extérieures, tant par les pouvoirs publics (75 rendez-vous politiques en 2025, soit une hausse considérable par rapport à l'année précédente) que dans les médias.

Par ailleurs, l'intérêt des pouvoirs publics pour la participation des enfants aux décisions publiques se renforce, avec une demande croissante d'appui. Plusieurs initiatives en témoignent : création de collèges d'enfants au sein d'instances nationales, groupes d'enfants ou encore association des enfants à des démarches participatives, comme des conventions citoyennes.



Intervention de Florine Pruchon, responsable du Pôle plaidoyer, à l'événement « Le droit des enfants à participer aux décisions qui les concernent », co-organisé le 26 novembre par le CESE et la Dynamique pour les droits des enfants.

Cette dynamique, en phase avec les priorités de plaidoyer de notre fondation, implique une mobilisation plus importante de nos équipes pour accompagner ces démarches. En 2025, SOS Villages d'Enfants a par ailleurs eu l'honneur de recevoir Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, pour lui présenter son modèle d'accompagnement et échanger sur ses propositions en faveur d'une protection de l'enfance renforcée. Notre fondation s'est également mobilisée en son nom propre au cours de l'année pour soutenir la proposition de loi visant à généraliser l'avocat pour l'enfant, afin que chaque enfant puisse être représenté et défendu de façon indépendante dans les procédures judiciaires qui le concernent. Son adoption par l'Assemblée nationale constitue une avancée concrète et significative pour tous les enfants concernés.

Au cours de l'année, nous avons également contribué à plusieurs publications sur des enjeux majeurs liés aux droits de l'enfant. Une rencontre a été organisée au ministère de l'Éducation nationale autour des enjeux de scolarité protégée, à laquelle notre fondation a pris part, tout en contribuant à l'élaboration de la circulaire dédiée à ce sujet. Notre fondation a également produit une contribution écrite pour le rapport annuel 2025 du Défenseur des droits, portant sur le droit à une justice adaptée pour les enfants.

ACTIONS MENÉES AU SEIN DE COLLECTIFS

SOS Villages d'Enfants – qui est membre du Conseil national de la protection de l'enfance – intervient régulièrement au sein de réseaux et de collectifs, et en coordonne certains pour porter des propositions auprès des ministères concernés, des parlementaires, et participer à des actions de communication et de sensibilisation concertées.



AVEC CAUSE MAJEUR !

Lancé en mars 2019 par SOS Villages d'Enfants, le collectif Cause Majeur ! rassemble près de 30 associations, collectifs et personnalités qualifiées qui ont décidé de s'unir pour remettre les jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse au cœur des politiques publiques. L'année a été marquée par plusieurs temps forts. Le 6 février, à l'occasion du quatrième anniversaire de la loi Taquet, SOS Villages d'Enfants a coordonné le petit déjeuner parlementaire organisé par le collectif Cause Majeur !, marrainé par Perrine Goulet, présidente de la Délégation aux droits des enfants, en présence d'associations, de jeunes et d'une quinzaine de députés. Cet événement a permis de présenter l'enquête annuelle 2024-2025 sur la situation des jeunes majeurs. Celle-ci a bénéficié d'une large couverture médiatique. Un

webinaire à destination des professionnels a également été organisé, rassemblant près de 80 participants.

Au sein de Cause Majeur !, le Pôle plaidoyer de SOS Villages d'Enfants s'est également investi dans la réalisation d'une étude intitulée « Les vies de Paul », sur les coûts et les bénéfices, pour les finances publiques, de la poursuite ou non de l'accompagnement après les 18 ans. Elle a été publiée et présentée le 13 novembre 2025, à l'occasion d'un événement réunissant plus de 100 personnes (professionnels, décideurs publics, jeunes, membres de Cause Majeur !...) dans les locaux des Apprentis d'Auteuil.

Un groupe de travail réunissant des parlementaires de tous bords politiques a également été constitué à l'initiative du réseau pour améliorer la situation des jeunes majeurs. Réuni à plusieurs reprises cette année, il a commencé à élaborer une proposition de loi commune et a soutenu certaines mesures lors des discussions budgétaires. Dans ce cadre, une proposition visant à débloquer 800 M€ supplémentaires pour accompagner les jeunes majeurs a été adoptée en séance publique à l'Assemblée nationale, soutenue par des députés de tous bords politiques : c'est une belle avancée. Elle n'a toutefois pas pu aboutir, le budget n'ayant finalement pas été voté. La mobilisation a été forte, avec le soutien de nombreux députés de différents partis.

Enfin, cette année, France Terre d'Asile et Chapitre 2 ont rejoint le collectif.

AVEC LA DYNAMIQUE POUR LES DROITS DES ENFANTS



La Dynamique pour les droits des enfants est un ensemble d'ONG, d'associations et de collectifs mobilisés pour porter collectivement, en direction des décideurs publics, des messages de plaidoyer pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et à l'international. Elle a également pour objectif de sensibiliser le grand public à ces enjeux de première importance. Face à l'absence de ministère dédié à l'enfance, la Dynamique pour les droits des enfants s'est fortement mobilisée en 2025, avec une lettre ouverte au président, une tribune dans *Le Monde* et le lancement d'une pétition ayant recueilli près de 5 000 signatures.

Un événement co-organisé avec la Dynamique s'est également tenu au Conseil économique, social et environnemental (CESE) le 26 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Un événement au cours duquel les membres de la Dynamique ont pu présenter devant plus de 250 personnes leur observatoire 2025 dédié aux enjeux de participation et de gouvernance des politiques publiques de l'enfance. Véritable document cadre pour l'action collective, cet observatoire a été largement diffusé auprès des plus hautes instances – Élysée, Matignon, parlementaires, Conseil économique, social et environnemental (CESE), Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), Haut

Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), comité des droits de l'enfant des Nations unies – et remis en personne à la haute-commissaire à l'enfance, témoignant de l'ambition portée par la Dynamique pour faire évoluer les politiques de l'enfance. Par ailleurs, sous l'influence de la Dynamique, le CESE a adopté une déclaration le 20 novembre pour renforcer la prise en compte des droits de l'enfant et de la participation de l'enfant au sein de leurs travaux.

Les membres de la Dynamique se sont également mobilisés pour produire un kit de consultation des enfants et des jeunes en vue de la présidentielle 2027. Ce kit comporte un questionnaire et un kit pédagogique d'animation.

AVEC LE GROUPE ENFANCE



Le Groupe Enfance de la Coordination humanitaire et développement rassemble 18 ONG (dont SOS Villages d'Enfants) engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international. Réunies depuis 2014, ces organisations partagent la conviction qu'une attention constante et soutenue aux enfants et à leurs droits constitue un levier puissant pour amorcer un cercle vertueux vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la paix. Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, le collectif organisait la dixième édition de son événement annuel Objectif Enfance. Cette édition visait à favoriser le partage d'expériences entre acteurs de la solidarité internationale sur la Politique de sauvegarde de l'enfant (PSE). Le programme s'articulait autour d'une plénière introductive et de trois ateliers participatifs consacrés à l'élaboration, à l'appropriation et au développement d'outils de mise en œuvre de la PSE. Le Groupe Enfance a par ailleurs participé à la création du groupe de travail « Enfance » au sein du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) pour renforcer la prise en compte des enfants dans les politiques de développement et de solidarité internationale de la France. Enfin, le collectif a réalisé un livrable sur l'impact des réductions de l'aide publique au développement sur l'effectivité des droits de l'enfant.

AVEC LA PLATEFORME EUROPÉENNE DE PARTICIPATION DES ENFANTS

SOS Villages d'Enfants France a poursuivi son rôle de Child Empowerment Officer (CEO), agissant comme relais de la plateforme européenne de participation dans notre pays. La participation des jeunes a été au cœur des activités, avec des consultations sur le cyberharcèlement et la garantie européenne de l'enfance, incluant ateliers et groupes de discussion, et un partage du plan d'action 2025-2026 auprès des partenaires. Ces initiatives témoignent de l'engagement de notre fondation à impliquer activement les jeunes dans les décisions européennes relatives aux droits de l'enfant.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

La participation des enfants et des jeunes au plaidoyer de la fondation continue à se renforcer et à se structurer, notamment autour des Jeunes acteurs du plaidoyer. Les Jeunes acteurs du plaidoyer sont un groupe d'enfants et de jeunes de nos établissements, dont la participation est dédiée au plaidoyer de la fondation. Cette année, ils ont pu participer au festival Solidays, organisé par l'association Solidarité Sida. Pendant les trois jours, ils ont tenu un stand SOS Villages d'Enfants au sein du Village solidarité. Les objectifs étaient de présenter la fondation, de sensibiliser les festivaliers aux enjeux liés aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, et de partager quelques messages de plaidoyer. Cela a également été l'occasion pour eux d'échanger avec la ministre, alors en charge de la protection de l'enfance, Catherine Vautrin. Durant l'année, deux d'entre eux ont également participé au European Youth Event, organisé par le Parlement européen, qui rassemble des milliers de jeunes afin de partager leurs idées sur l'avenir de l'Europe.



Les Jeunes acteurs du plaidoyer ont été très actifs en 2025, avec quatre rencontres organisées, soit le double du nombre initialement prévu. En septembre 2025, le deuxième mandat des Jeunes acteurs du plaidoyer a été lancé après la nomination de 17 nouveaux membres (dont 4 déjà actifs au cours du premier mandat). Onze villages sont représentés à travers ce groupe. Leur premier week-end, en octobre, a permis de renforcer la cohésion du groupe, d'introduire les notions de plaidoyer et de choisir les thématiques de travail à développer, mais aussi de découvrir un lieu symbolique de la République – l'Assemblée nationale – et d'échanger avec une députée. Fin novembre, les mineurs volontaires ont participé à deux consultations majeures : l'une sur l'élection présidentielle 2027, avec la Dynamique pour les droits des enfants, l'autre sur la garantie européenne, en partenariat avec le Réseau national des juniors associations (RNJA).



Origine des ressources

61 %

proviennent de financements publics au titre de la protection de l'enfance.

34 %

proviennent de financements privés.

5 %

proviennent d'autres types de ressources, dont les produits générés par des placements financiers et immobiliers.

Générosité du public :

39,6 M€

Fonds institutionnels :

2,1 M€

En 2025, **sur 100 € reçus** des conseils départementaux, des autres concours publics et de la générosité du public, **91,56 € vont au profit des enfants.**

NOS MOYENS D'ACTION

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique et socioéconomique complexe en France, marqué par une instabilité persistante au sein des institutions publiques et des choix budgétaires contraints. Cette incertitude politique, conjuguée à une situation économique tendue, se traduit par une pression accrue sur les dépenses sociales et une attention renforcée portée aux priorités nationales.

Dans ce climat, la générosité des donateurs et la mobilisation des partenaires sont mises à rude épreuve, impactant directement la collecte de fonds. SOS Villages d'Enfants a ainsi dû redoubler d'efforts pour maintenir et développer ses ressources, essentielles au financement des actions de protection de l'enfance.

Ces résultats positifs sont autant de preuves de la confiance que nous accordent nos donateurs, testateurs et partenaires. Leur soutien constitue un moteur essentiel pour notre action et renforce notre capacité à poursuivre notre mobilisation, alors même que les besoins en protection de l'enfance restent urgents et que les ressources publiques se font de plus en plus rares. Dans ce cadre, chaque contribution prend un poids crucial pour assurer la continuité et le développement de nos programmes.

FINANCEMENTS PUBLICS

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit un financement sous forme de prix de journée de la part des conseils départementaux, au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance pour l'accueil des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance et des actions éducatives en milieu ouvert. L'année 2025 a été marquée par l'ouverture des villages de Sarzeau, de Plumelin et du et d'une nouvelle maison familiale au village de Persan. Pour l'ensemble de nos actions en France, les conseils départementaux ont versé 71,4 M€ en prix de journée contre près de 67 M€ en 2024. Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 2,1 M€ (de l'Agence française de développement).

«

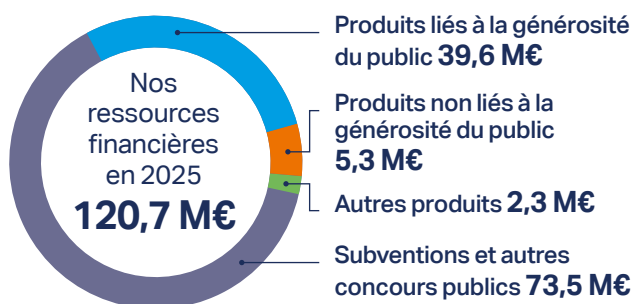
Par expérience presque personnelle, une enfance sans amour laisse des traces quasi indélébiles... C'était l'expérience de mon mari, orphelin à 7 ans de ses deux parents. C'est ce triste constat qui a motivé mon soutien à SOS Villages d'Enfants. Une mère ou un père SOS, avec la formidable structure que la fondation a bâtie, offre à un enfant une chance de se reconstruire. L'affection de tels « parents », agrémentée de l'accompagnement vers la majorité, est un merveilleux cadeau que l'enfant, avec ses frères et sœurs, gardera dans son cœur tout au long de sa vie. Alors, bravo à votre organisme, dont le sérieux est confirmé – si besoin était ! – par le Don en Confiance.

»

P. FLEURY, donatrice

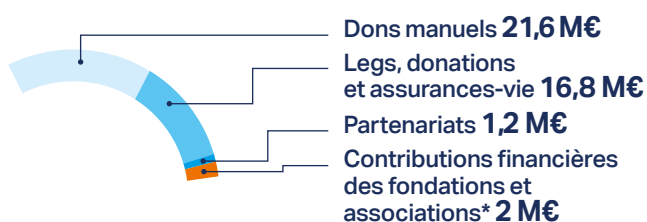
La construction d'un village SOS peut être financée par le recours à l'emprunt bancaire, par le financement issu de la générosité du public et des subventions d'investissement des collectivités territoriales.

RESSOURCES

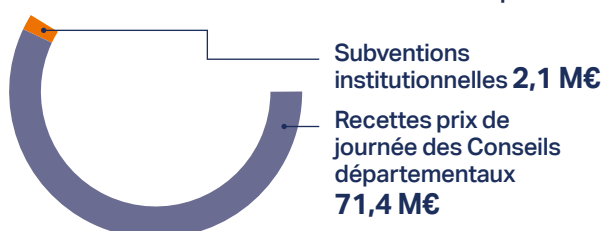


Nos ressources sont de 120,7 M€ en 2025. Elles sont essentiellement composées des prix de journée reçus des conseils départementaux pour notre activité en France (59 %) et des produits issus de la générosité du public (33 %), principalement composés des dons (55 %) et des legs (42 %). Les subventions et autres concours publics sont composés pour 71,4 M€ des prix de journée versés par les départements à l'association.

Détails des produits liés à la générosité du public et des fondations et associations **41,6 M€**



Détail des subventions et autres concours publics



Taux de financement des actions en France et dans le monde (par les prix de journée et les ressources privées)



* Les dons des fondations et associations sont intégrés comptablement aux produits non liés à la générosité du public de 5,3 M€.

Politique de réserves de la fondation :

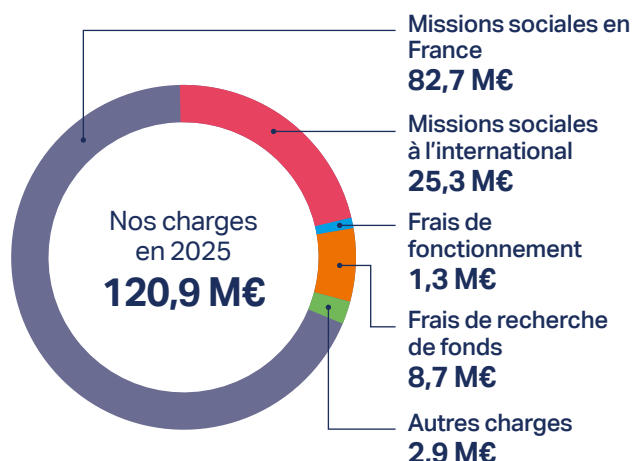
Pour sécuriser son modèle de développement et garantir la continuité de ses missions sociales, la fondation s'appuie sur une politique de réserves et de placements fondée sur une gestion prudente, éthique et performante des ressources, cohérente avec ses valeurs.

La réserve prudentielle, qui correspond à une année de charge en fonds privés pour les actions en France et dans le monde, garantit la continuité des missions sociales de la fondation en cas de baisse imprévue de ses ressources. Elle s'établit à 28,1 M€ fin 2025.

La réserve pour projet a été créée en 2025 afin de garantir de manière sécurisée ses besoins de financement liés à l'autofinancement de la construction ou de la rénovation des villages. Elle s'élève à 14,5 M€ fin 2025.

Ces réserves sont garanties par des actifs financiers et immobiliers.

UTILISATION DES RESSOURCES



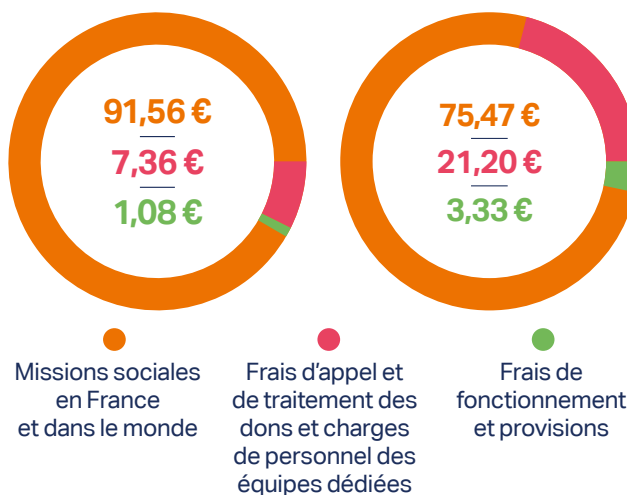
Les missions sociales ont représenté en 2025 un coût de 108 M€ réparti comme suit : 77 % en France et 23 % à l'international.

EMPLOI DES RESSOURCES

En 2025, sur 100 € reçus des conseils départementaux, des autres concours publics et de la générosité du public, **91,56 € vont au profit des enfants.**

EMPLOI DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

En 2025, sur 100 € reçus de la seule générosité du public (collecte et libéralités), **75,47 € vont au profit des enfants.**



La politique de placement financier :

Elle s'inscrit dans le cadre des statuts de la fondation. Elle est alignée sur ses engagements éthiques et respecte également les recommandations du Don en Confiance.

La majorité des placements sont faits sur le long terme en bons de capitalisation complétés par des placements en SICAV monétaires pour la gestion de trésorerie à court terme.

La politique de placement des actifs immobiliers s'inscrit dans le plan stratégique 2023-2027, avec la constitution d'un patrimoine de rapport à partir des biens reçus en legs pour renforcer la robustesse de la fondation et sécuriser les financements dans la durée. L'objectif de cette politique est donc de diversifier les actifs et de sécuriser ses ressources en fonds privés par la constitution d'un patrimoine immobilier générateur de revenus locatifs.

Le patrimoine de rapport de la fondation est constitué de manière prudente en appliquant des critères stricts et limitatifs, afin de garantir à la fois la rentabilité et la sécurité.

PARTENARIATS

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES :

Fondation Société Générale / Crédit Coopératif / Schmidt Groupe / Schmidt / Cuisinella / Capri-Sun / Action / Un Rien C'est Tout / Fonds Inkermann / Fondation Marie-Rose Blanc / Fondation Alstom / Monabanq / Rigby / Dr Oetker / Delta Trailers / microDON / Cewe / Kärcher / Fondation Lacoste / Fondation Liechtenstein / Vertbaudet / Brion Sister / Fondation Zython / The UK Online Giving Foundation / Stade Français Paris / Publicis / Pacaprod / ANCV / Access Capital Partner / Vaillant / Fondation Alland & Robert / Cabinet Sarech / Sopreca Partners / RDAI / Reden Solar / Fondation Orange / Association animation loisirs / BWG Associés / SEFE Energy SAS

Apport des partenariats : 1 755 357 €

En 2025, SOS Villages d'Enfants a pu compter sur l'engagement et la générosité de 76 entreprises et fondations partenaires. Afin de les remercier et de favoriser les échanges autour des enjeux de la protection de l'enfance, nous avons organisé une deuxième édition de la Soirée des mécènes. Accueilli à la Fondation Avicenne, cet événement a réuni partenaires et donateurs autour d'une conférence et d'une table ronde consacrées à notre projet d'approche sensible aux traumatismes. Ce temps fort a été l'occasion de partager les avancées de ce projet qui vise à renforcer l'accompagnement des enfants victimes de violences ou de négligences. Les échanges ont permis de souligner l'importance d'un cadre de vie stable et de pratiques professionnelles adaptées pour soutenir durablement la reconstruction des enfants.

Dans le même esprit de solidarité, la vente aux enchères organisée par Maison Bailly à Domus Maubourg (Paris, 7^e) a rassemblé artistes et collectionneurs autour d'un modèle innovant de financement solidaire. Une partie des recettes des ventes est reversée à des causes humanitaires, dont la protection de l'enfance. SOS Villages d'Enfants fait partie des associations bénéficiaires, aux côtés de 27 artistes engagés, issus de divers horizons.



Avec le soutien de nos partenaires stratégiques :

ACTION

**FONDATION SOLIDARITE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Fondation d'entreprise

**CREDIT
COOPÉRATIF**

**Fondation
Marie-Rose Blanc**

Fonds Inkermann

**Schmidt
GROUPE**

«

La Fondation Société Générale est fière d'accompagner SOS Villages d'Enfants avec laquelle nous partageons des valeurs fortes ainsi que la conviction que le sport joue un rôle essentiel dans la construction et l'épanouissement des enfants et des jeunes.

C'est dans cette perspective que nous soutenons, depuis 2021, le programme PEPS (programme d'épanouissement par le sport), qui fait de la pratique sportive un véritable espace d'apprentissage, de confiance et de dépassement de soi. En aidant les jeunes à se reconnecter à leurs capacités, le programme contribue à renforcer leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur équilibre émotionnel.

Le renouvellement de notre engagement en 2024, pour une durée de trois années supplémentaires, traduit notre volonté d'inscrire nos partenariats dans le temps long. Cette continuité permet à SOS Villages d'Enfants de faire évoluer le programme, d'en élargir l'impact et de mesurer concrètement les progrès réalisés par les jeunes, bien au-delà du terrain sportif, dans leur vie quotidienne.

Convaincus que l'impact se construit collectivement, nous veillons également à créer des liens entre nos partenaires. En favorisant les échanges et la co-construction de projets, nous contribuons à faire émerger des actions utiles, adaptées et porteuses de sens, toujours au service de l'épanouissement des enfants.

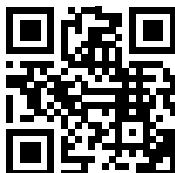
»

ALBANE ROUVILLOIS, déléguée générale de la Fondation Société Générale

COMMUNICATION

LE SITE INTERNET DE SOS VILLAGES D'ENFANTS FAIT PEAU NEUVE

La refonte de notre site internet en 2025 s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer la visibilité et l'impact de SOS Villages d'Enfants. Nous avons repensé ce site pour mieux mettre en avant l'ensemble de nos missions : nous y expliquons de manière pédagogique notre activité de plaidoyer, en France comme à l'international, et proposons une présentation enrichie de nos actions à travers le monde afin de mieux en illustrer l'ampleur et la diversité. Nous avons également retravaillé les contenus dédiés à nos villages pour les rendre plus attractifs et immersifs, tout en apportant une information plus complète sur les métiers et les opportunités de recrutement. Enfin, nous avons optimisé la navigation du site, tant pour faciliter le parcours de don que pour améliorer l'accès aux informations liées au recrutement, contribuant ainsi à renforcer l'engagement de nos publics et à soutenir durablement nos actions.



DEUXIÈME ÉDITION DES ATELIERS D'ÉCRITURE « ÉCRIRE AVEC, ÉCRIRE POUR »

En 2025, SOS Villages d'Enfants a lancé la deuxième édition de son projet d'ateliers d'écriture « Écrire avec, écrire pour », initié en 2024. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, ce projet donne la parole aux enfants accueillis dans nos villages en les invitant à s'exprimer sur le thème du lien fraternel. Il vise ainsi à renforcer la prise de parole des enfants et à mettre des mots sur leur vécu à travers l'écriture.



Entre avril et juillet 2025, des ateliers ont été organisés dans 11 villages d'enfants SOS en France, en collaboration avec des autrices et des auteurs engagés. Les enfants y ont créé des textes et des bandes dessinées, valorisant leurs émotions, leurs récits et leur créativité.

Les productions ont été réunies dans un recueil publié en novembre 2025, témoignant de la richesse de leur expression et de la diversité de leurs expériences. Ce projet collectif illustre la volonté de SOS Villages d'Enfants de promouvoir la parole des enfants et de soutenir leur développement personnel à travers des démarches créatives et inclusives.



9 868 ABONNÉS (+22 %)



144 111 ABONNÉS (+16 %)



59 103 ABONNÉS (+2 %)

SOS VILLAGES D'ENFANTS À L'HONNEUR AUX Mlle PITCH AWARDS

En 2025, SOS Villages d'Enfants a été choisie comme fondation bénéficiaire des Mlle Pitch Awards, un concours créatif national mobilisant étudiants, jeunes talents et agences autour de grandes causes d'intérêt général. En 2026, le concours mettra en lumière la mission de la fondation : permettre aux frères et sœurs confiés à la protection de l'enfance de grandir ensemble. À travers des campagnes de communication à 360°, les participants seront invités à sensibiliser le grand public à l'importance du lien fraternel, essentiel à la construction affective et à la stabilité des enfants. Le concours valorisera également le modèle des villages d'enfants SOS, qui offre un cadre de vie stable et chaleureux permettant aux fratries de rester réunies, ainsi que le rôle des donateurs dans le développement de ces dispositifs. Cette collaboration vise à renforcer la visibilité des enjeux liés à la séparation des fratries privées de protection parentale et à promouvoir une communication sensible, positive et respectueuse autour de la protection de l'enfance.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

En 2025, SOS Villages d'Enfants a lancé une campagne dédiée à sa marque employeur avec l'objectif de mieux faire connaître ses métiers et d'attirer de nouveaux talents. Si le recrutement dans le secteur de la protection de l'enfance se fonde sur une légitime quête de sens, l'enjeu était à cette occasion de renouveler le message par une approche créative plus différenciante. La communication adoptait cette fois un ton volontairement décalé pour porter un regard nouveau sur ces professions qui sont au cœur de notre action éducative en mettant l'enfant au centre du processus de recrutement.



RICHESSSES HUMAINES



1 058

ETP

188

éducateurs
familiaux

305

aides
familiaux

219

éducateurs

Le développement de notre action, porté notamment par l'ouverture de nouveaux villages, s'accompagne d'une dynamique soutenue de recrutement. En 2025, la fondation a ainsi intégré 211 nouveaux professionnels, dont 86 éducateurs et aides familiaux.

L'année a également été marquée par une progression significative du nombre de candidatures reçues, en hausse de 133 %.

Parallèlement, 2025 a constitué une année structurante pour la Direction des Richesses Humaines. Afin de maintenir un accompagnement de qualité auprès des nouveaux professionnels dans chaque village, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de trois responsables des ressources humaines (RRH) supplémentaires. Organisés par territoire, les RRH peuvent ainsi assurer un suivi de proximité et favoriser une intégration réussie au sein de la fondation.

«

Intervenir dans le cadre du tutorat, c'est bien sûr informer le nouvel arrivé sur des éléments importants du quotidien, comme lui remettre une fiche explicative sur, entre autres, les tickets de cantine, les questions liées à la santé (médecin, pharmacie...), les écoles... Cependant, l'esprit de cette démarche, telle que je l'ai vécue en tant que tutrice, c'est aussi entourer d'une autre manière notre collègue. Celui-ci arrive souvent dans une grande maison vide pour préparer la venue des enfants, situation qui peut être émotionnellement difficile. Il est alors très important de lui faire sentir qu'il n'est pas seul, par exemple en l'invitant à partager un repas dans notre pavillon, en échangeant nos numéros de téléphone, en étant présente s'il a besoin de quoi que ce soit... Il faut aussi souligner que l'accompagnement ne s'arrête pas du jour au lendemain, mais s'allège progressivement avec un suivi une fois par semaine, puis tous les 15 jours et, enfin, une fois par mois.

»

NATHALIE, éducatrice familiale

Enfin, le tutorat et la cooptation demeurent des leviers stratégiques, tant pour le recrutement que pour l'intégration des professionnels. Convaincue de leur efficacité, la fondation entend poursuivre et renforcer ces dispositifs en 2026, en particulier en dynamisant la cooptation, dont les résultats en matière de qualité et de pérennité des recrutements sont avérés.

«

L'avantage pour la personne cooptée, c'est que ça lui permet d'être bien accompagnée à l'arrivée au village, de ne pas se sentir seule ou isolée, de savoir qu'elle peut compter sur quelqu'un. Pour le cooptant, ça permet d'avoir quelqu'un qu'on sait fiable. On peut lui transmettre plus facilement, plus rapidement, ça permet d'avoir des points communs dans le fonctionnement. On peut lui donner des conseils sur le travail en binôme, sur la posture professionnelle, sur l'importance de prendre des temps de partage avec les collègues.

»

CAROLE, aide familiale

19 942

CANDIDATURES
REÇUES

(+133 %)

10 910

CANDIDATURES
D'ÉDUCATEURS ET
D'AIDES FAMILIAUX

(+180 %)

814

CANDIDATS ÉDUCATEURS
ET AIDES FAMILIAUX
REÇUS EN ENTRETIEN

(+15 %)

76

RETOMBÉES PRESSE
SUR LE RECRUTEMENT
EN VILLAGE

(+985 %)

NOTRE OFFRE DE FORMATION

606
PROFESSIONNELS
FORMÉS

DONT
64
NOUVEAUX
ÉDUCATEURS ET
AIDES FAMILIAUX

+2 000
HEURES DE
FORMATION
DISPENSÉES SUR
PRÈS DE
300 JOURS

En 2025, la Direction de la formation de SOS Villages d'Enfants a poursuivi ses missions autour de deux axes : proposer des formations internes à l'ensemble des professionnels de la fondation et des formations externes à nos partenaires, dans le cadre de notre rôle d'organisme de formation. L'objectif est le même : améliorer continuellement l'accompagnement des enfants et des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.



«

C'est une formation indispensable, qui nous permet de mieux nous professionnaliser et renforce le sentiment d'être utiles auprès des enfants confiés.

»

LUCETTE GAUDIN, éducatrice familiale au village de Digne-les-Bains, sur la formation institutionnelle

DES FORMATIONS INTERNES ADAPTÉES AUX BESOINS DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Les formations internes soutiennent les équipes dans leur travail quotidien auprès des enfants. Elles portent sur : la prévention et la réponse à toutes formes de violences ; la compréhension des besoins fondamentaux des enfants, notamment leur sécurité physique et affective et les liens d'attachement ; l'utilisation de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour construire un accompagnement participatif ; le développement d'une approche sensible aux traumatismes afin de mieux appréhender les difficultés des jeunes et d'adapter les pratiques.

Parce que nous sommes convaincus qu'il faut tout un village pour bien grandir et que l'accompagnement des enfants est l'affaire de tous, nos formations sont ouvertes à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, quelles que soient leurs fonctions.

En 2025, 44 sessions ont été organisées, formant 475 professionnels de notre fondation.

Les éducateurs familiaux et les aides familiaux bénéficient de formations en continu, afin de consolider les acquis et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins individuels de chaque enfant accueilli.



La formation « Être accueillant chez SOSVE » est une formation de trois jours, intégrée au parcours de tutorat dès la première année de poste. Cette année, 5 sessions ont été organisées au profit de 64 professionnels. La formation institutionnelle, quant à elle, dure quatre semaines et se déroule dès la deuxième année de travail. Elle aborde des thématiques clés, telles que l'attachement, l'accompagnement vers l'autonomie, la prise en compte des traumatismes et la prévention des violences. Elle s'appuie sur l'intervention d'experts et se conclut par la rédaction d'un écrit d'environ cinq pages par chaque éducateur et aide familial, présenté afin de favoriser le partage d'expériences et l'analyse des pratiques professionnelles mises en œuvre depuis leur prise de poste.

DES FORMATIONS EXTERNES POUR PARTAGER NOTRE EXPERTISE

Notre organisme de formation a poursuivi son action en externe autour de sept thématiques : protection de l'enfance ; droits de l'enfant ; approche sensible aux traumatismes ; accompagnement des fratries ; violences sexuelles ; épanouissement scolaire des enfants confiés ; prévention des violences entre enfants.

En 2025, 23 sessions ont été organisées, formant 145 professionnels externes à notre fondation.

«

Être accompagnées par un acteur historique des villages d'enfants a été particulièrement précieux pour nos équipes.

»

NIL RAHEM, directeur de Rosalia, Fondation Grancher



BILAN À MI-PARCOURS DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027



Objectifs
opérationnels
atteints



Objectifs
opérationnels en cours
sans difficulté



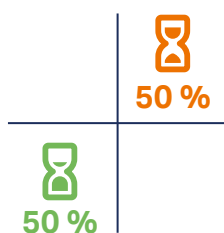
Objectifs
opérationnels en cours
avec adaptations



Objectifs
à atteindre
en 2027

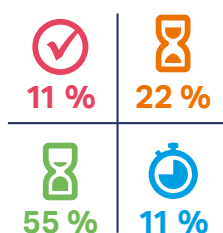
AXE 1

Consolider et innover pour répondre aux besoins spécifiques de chacun des enfants et des jeunes dans leur parcours au sein de l'association.



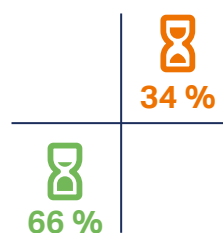
AXE 2

Contribuer à l'effectivité des droits de tous les enfants accueillis en protection de l'enfance, en France et dans nos pays partenaires.



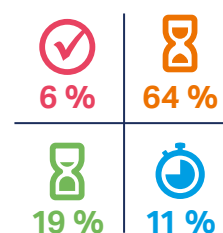
AXE 3

Permettre à chaque professionnel de se développer et de s'épanouir en contribuant au parcours des enfants et des jeunes.



AXE 4

Renforcer la solidité et l'adaptabilité de l'organisation.





SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Merci !

... à l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;
à nos partenaires institutionnels et aux entreprises ;
et à chacun de nos fidèles donateurs !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes accueillis
en protection de l'enfance.

NOUS JOINDRE

8, villa du Parc de Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org